

Agrément Technique ATG avec Certification



Portes battantes
métalliques vitrées
résistant au feu Rf ½ h

JANSEN JANISOL 2

Valable du
23/12/2021
au 22/12/2026

ISIB

Instituut voor Brandveiligheid vzw
Ottergemsesteenweg Zuid 711
9000 Gent

Tél. : +32 (0)9 240 10 80
infoNL@ISIBFire.be
www.isibfire.be



ANPI asbl – Division Certification
Grandbonpré 1
Parc scientifique Fleming
1348 Louvain-la-Neuve

certification@anpi.be
www.anpi.be

Titulaire d'agrément :

Jansen AG
Industriestrasse 34
CH - 9463 Oberriet SG
Tél : +41 (0)71 763 91 11
Fax : +41 (0)71 761 22 70
Courriel : info@jansen.com
Site Internet : www.jansen.com

1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable indépendante du produit (tel que décrit ci-dessus) par des opérateurs d'agrément indépendants désignés par l'UBAtc, l'ISIB et l'ANPI, pour l'application mentionnée dans cet agrément technique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Le titulaire d'agrément est tenu de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement, l'entrepreneur et/ou l'architecte sont exclusivement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'agrément technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Conformément à la norme NBN 713.020 – addendum 1 – « Résistance au feu des éléments de construction » et aux Spécifications techniques unifiées STS 53.1 (Édition 2006) – « Portes », on entend par « portes » des éléments de construction qui se composent d'un ou de plusieurs vantaux de porte, de leur huisserie, avec leur liaison au gros œuvre, éventuellement d'une imposte ou d'autres parties fixes, ainsi que des organes de suspension, de fermeture et de manœuvre.

La **résistance au feu des portes** a été déterminée sur la base des résultats d'essais réalisés conformément à la norme NBN 713-020 « Résistance au feu des éléments de construction » - édition 1968 - et Addendum 1 – édition 1982 ou la NBN EN 1634-1 - édition 2008. La délivrance de la marque BENOR est basée sur l'ensemble des rapports d'essais, y compris les interpolations et les extrapolations possibles et pas uniquement sur chaque rapport d'essai individuel.

La présence de la **marque BENOR/ATG** sur une porte certifie que les éléments repris dans la description ci-après présenteront la **résistance au feu** indiquée sur le label BENOR/ATG s'ils ont été testés conformément à la NBN 713-020 ou la NBN 1634-1, dans les conditions suivantes :

- respect de la procédure établie en exécution du Règlement général et du Règlement particulier d'usage et de contrôle de la marque BENOR/ATG dans le secteur de la protection passive contre l'incendie ;
- respect des prescriptions de pose fournies avec la porte et reprises au § 6 de cet agrément. À cette fin, chaque livraison de portes BENOR/ATG doit être accompagnée d'un exemplaire du présent agrément avec les prescriptions de pose.

La **durabilité**, l'**aptitude à l'emploi** et la **sécurité** des portes sont examinées sur la base de résultats d'essais réalisés conformément aux Spécifications Techniques Unifiées STS 53.1 « Portes » (édition 2006).

L'**agrément technique** est délivré par l'UBAtc asbl. L'**autorisation d'usage de la marque BENOR/ATG** est attribuée par l'ANPI et est subordonnée à l'exécution d'un contrôle suivi de la fabrication et de contrôles externes périodiques des éléments fabriqués en usine, effectués par un délégué de l'organisme d'inspection désigné par l'ANPI.

Afin d'obtenir une garantie satisfaisante d'une pose correcte de la porte résistant au feu, il est recommandé d'en confier l'exécution à des placeurs certifiés par un organisme accrédité en la matière, comme l'ISIB. Une telle certification est délivrée sur la base d'une formation et d'une épreuve pratique, au cours de laquelle la compréhension et l'application correcte des prescriptions de pose sont évaluées.

En apposant le label ISIB, un label transparent mentionnant le numéro de certification du placeur du modèle ci-dessous (diamètre : 22 mm), appliqué au-dessus du label BENOR/ATG et en délivrant une attestation de placement, le placeur certifié assure que la pose du bloc-porte a été effectuée conformément au § 6 de cet agrément et qu'il en assume également la responsabilité.



En apposant ce label, le placeur certifié se soumet à un contrôle périodique effectué par l'organisme de certification.

2 Objet

2.1 Domaine d'application

Portes battantes métalliques vitrées résistant au feu JANSEN JANISOL 2 :

- présentant un degré de résistance au feu d'une demi-heure (Rf ½ h), déterminé sur la base des rapports d'essai suivants :

Rapports d'essai
WFRGent nv (anciennement : Laboratorium voor Aanwending der Brandstoffen en Warmte-Overdracht, Université de Gand)
8521, 8593, 9067, 11568B, 12342, 11560, 12613
I.S.I.B. Gand
Avis technique 2003-G-022
Centre Technique Industriel de la Construction Métallique (Fr)
CTICM 95-V-530, CTICM 97-A-455, CTICM 95-V-388, CTICM 01-A-398 fondés sur CTICM 00-V-216, CTICM 01-V-049 01-V-388, 07-V-433
Eidgenössische Materialprüfungs- und Forschungsanstalt
EMPA 840 668-9
Institut für Baustoffe, Massivbau und Brandschutz (Allemagne)
IBMB 3223/9210, IBMB 3655/3430, IBMB 3681/3656, IBMB 3850/1564, IBMB 3635/9504
Bauaufsichtlich anerkannte Prüf- Überwachungs- und Zertifizierungsstelle (Allemagne)
Iff Rosenheim 271 28101, 271 32521, 271 37039, 271 38192, 271 38193, 11-000423, 11-000863-Pr01, 12-003306-PR01, 12-003307-PR01
Deutsches Institut für Bautechnik (Allemagne)
Z-19.14-589 & Z-6.14-1450
Efectis FR
09-V-296, 11-V-653, EFR-18-V-000966 Rev.1

- relevant des catégories suivantes :
 - **portes battantes métalliques simples vitrées**, à huisserie métallique, avec ou sans imposte vitrée et/ou à panneau latéral vitré ;
 - **portes battantes métalliques doubles vitrées**, à huisserie métallique, avec ou sans imposte vitrée et/ou à panneau latéral vitré ;
- dont les performances ont été déterminées sur la base des rapports d'essai ci-après, conformément aux STS 53.1 :

Rapports d'essai
Testcentrum voor Gevelementen – Université de Gand
808/0054
Institut für Baustoffe, Massivbau und Brandschutz (Allemagne)
IBMB 3773/4046

Ces portes sont placées dans des murs en béton ou en maçonnerie d'une épaisseur minimum de 90 mm et présentant une stabilité mécanique suffisante et dans des cloisons telles que décrites dans cet agrément.

Lorsque des portes sont placées en série, il convient de les séparer par un trumeau présentant au moins les mêmes propriétés en matière de résistance au feu et de stabilité mécanique que la paroi dans laquelle ils sont placés.

L'élément composé est fixé au mur au moyen d'ancrages métalliques soudés aux profilés de rive. L'espace entre l'élément et le mur est rempli de laine de roche. Un profilé tubulaire métallique, protégé au moyen de laine de roche et de bandes de fibro-silicate, est appliqué dans la partie inférieure.

Le revêtement de sol dans ces baies est dur et plan, tel qu'un carrelage, un parquet, du béton ou du linoléum.

2.2 Marquage et contrôle

Ces portes font l'objet de la procédure intégrée BENOR/ATG, permettant au fabricant d'obtenir l'autorisation d'utilisation de la marque BENOR/ATG représentée ci-après.

La marque BENOR/ATG (diamètre : 22 mm) a la forme d'une plaquette autocollante mince du modèle ci-dessous :



Elle est appliquée en cours de production par le fabricant sur la moitié supérieure du chant étroit du vantail, côté charnière.

S'il y a lieu de revêtir les éléments de l'hubriserie de produit intumescent pour assurer la résistance au feu de la porte, ceux-ci sont livrés avec le vantail par le fabricant.

Ce n'est qu'en apposant la marque BENOR/ATG sur un élément de porte que le fabricant certifie qu'il a été fabriqué conformément à la description de l'élément de construction dans le présent agrément, à savoir :

Élément	Conformément au paragraphe
Matériaux	3
Huisserie	3.1.3 et 3.2.3
Vantail :	
description	4.1.1 et 4.2.1
dimensions	4.1.1.5 et 4.2.1.5
Quincaillerie ⁽¹⁾	4.1.4 et 4.2.4
Accessoires ⁽²⁾	4.1.5 et 4.2.5
⁽¹⁾ : Si cet aspect est applicable	
⁽²⁾ : Si ceux-ci sont mentionnés sur le document de livraison	

2.3 Livraison et contrôle sur chantier

Chaque livraison de portes BENOR/ATG doit être accompagnée d'un exemplaire du présent agrément en vue de permettre les contrôles de réception après la pose.

Ces contrôles sur chantier comprennent :

- le contrôle de la présence de la marque BENOR/ATG sur le vantail,
- le contrôle de la conformité de l'hubriserie, de la quincaillerie et des accessoires éventuels avec la description de cet agrément.
- le contrôle de la conformité de la pose avec la description de cet agrément.

Les contrôles mentionnés aux points 2 et 3 comprennent en particulier :

Élément	À contrôler conformément au paragraphe
Matériaux de pose	3
Dimensions	4.1.1.5 et 4.2.1.5
Accessoires ⁽³⁾	4.1.5 et 4.2.5
Pose	6
⁽³⁾ : Si ceux-ci ne sont pas mentionnés sur le document de livraison.	

2.4 Remarques relatives aux prescriptions du cahier des charges

Les portes résistant au feu présentent des caractéristiques particulières leur permettant de compléter, en position fermée, les caractéristiques de résistance au feu du mur dans lequel elles sont placées.

Ces performances particulières ne peuvent généralement être obtenues que par une conception spécifique de la porte et dépendent du soin apporté à la pose de l'ensemble de l'élément de porte (voir le § 2.3, « Livraison et contrôle sur chantier »).

Il en résulte que les éléments de la porte (vantail, hubriserie, quincaillerie, dimensions, accessoires éventuels, etc.) doivent être choisis dans les limites de cet agrément.

3 Matériaux ⁽⁴⁾

La dénomination commerciale et les caractéristiques de chacun des éléments constitutifs sont connues du Bureau ANPI-BENOR-ATG. Elles sont vérifiées par sondage par un délégué de l'organisme d'inspection désigné par l'ANPI.

3.1 Constructions Janisol 2 (profondeur d'encastrement : 60 mm) – type A

3.1.1 Vantail

- Les profilés utilisés sont les suivants :
 - Type 601.685.2(Z)
 - Type 602.635.2(Z)
 - Type 602.685.2(Z)
 - Type 603.685.2(Z)
 - Type 605.685.2(Z)
 - Type 630.013.2(Z)
 - Type 630.114.2(Z)
 - Type 630.416.2(Z)
 - Type 600.005.2(Z)
 - Type 600.010.2(Z)
- Les types de profilés sans extension Z sont des profilés nus, ceux comportant l'extension Z sont des profilés dont les faces interne et externe sont zinguées (couche de zinc : 275 g/m²).
- Produit intumescent auto-adhésif de type 451.080. (section : 1,8 mm x 14 mm)

⁽⁴⁾ : Le tableau ci-après présente les tolérances admises par rapport aux caractéristiques des matériaux mentionnées lors des contrôles de la production :

Caractéristique du matériau	Tolérance admise
Épaisseur du métal	± 0,2 mm
Masse volumique	- 10 %

Le tableau ci-dessous présente les tolérances admises par rapport aux caractéristiques des matériaux mentionnés lors des contrôles de la production :

Caractéristique du matériau	Tolérance admise
Épaisseur de métal (mm)	± 0,1 mm (sur une moyenne de 5 mesures)
Section du produit intumescent (mm x mm)	± 0,2 mm (sur une moyenne de 5 mesures)
Section de l'hubriserie (mm x mm)	± 0,2 mm (sur une moyenne de 5 mesures)
Masse volumique (kg/m ³)	- 5 % (sur une moyenne de 5 mesures) - 10 % (sur des mesures individuelles)

- Parcloles métalliques (adaptées à l'épaisseur de vitrage)
- Boutons de verre de type 450.006, 450.007 ou 450.008 ou vissés directement
- Bandes de fibres céramiques de types 451.020 à 451.029 (blanc) et de types 451.030 à 451.039 (noir), placées entre la lèvre de battée - verre/verre - parclose en cas de vitrage humide
- Joint pour vitrage sec de types 455.024, 455.027, 455.028, 455.029, 455.036, 455.037 et 455.038
- Joint de porte de type 455.005
- Vitrage : voir le § 4.1.1.4
- Serrure : voir le § 4.1.4.2

3.1.2 Impostes et/ou panneaux latéraux

- Les profilés utilisés sont les suivants :
 - Type 600.005.2(Z)
 - Type 601.635.2(Z)
 - Type 601.685.2(Z)
 - Type 602.635.2(Z)
 - Type 602.685.2(Z)
 - Type 603.685.2(Z)
 - Type 605.685.2(Z)
 - Type 630.013.2(Z)
 - Type 630.416.2(Z)
 - Type 630.114.2(Z)

Les types de profilés sans extension Z sont des profilés nus, ceux comportant l'extension Z sont des profilés dont les faces interne et externe sont zinguées (couche de zinc : 275 g/m²).

3.1.3 Huisserie

- L' huisserie est constituée des profilés composés suivants :
 - Type 630.013.2(Z)
 - Type 630.114.2(Z)
 - Type 630.416.2(Z)

Les types de profilés sans extension Z sont des profilés nus, ceux comportant l'extension Z sont des profilés dont les faces interne et externe sont zinguées (couche de zinc : 275 g/m²).

3.1.4 Quincaillerie

Les matériaux utilisés pour la quincaillerie (charnières, béquilles, serrures, verrous et accessoires) doivent être conformes à la description du § 4.1.4 et du § 4.1.5 du présent agrément.

3.1.5 Cloisons

3.1.5.1 Cloisons vitrées Janisol 2

Voir le § 3.1.2

3.1.5.2 Cloison en carton-plâtre

Voir le § 4.1.6.2

3.2 Constructions Janisol 2 (profondeur d'encastrement : 70 mm) – type B

3.2.1 Vantail

- Les profilés utilisés sont les suivants :
 - Type 602.685.5(Z)
 - Type 605.685.5(Z)
 - Type 630.013.5(Z)
 - Type 630.114.5(Z)
 - Type 630.416.5(Z)
 - Type 600.010.5Z

Les types de profilés sans extension Z sont des profilés nus, ceux comportant l'extension Z sont des profilés dont les faces interne et externe sont zinguées (couche de zinc : 275 g/m²).

- Produit intumescent de type 451.084 (section : 1,8 mm x 24 mm).
- Parcloles métalliques (adaptées à l'épaisseur de vitrage)
- Boutons de verre de type 450.006, 450.007 ou 450.008 ou vissés directement
- Bandes de fibres céramiques de types 451.020 à 451.029 (blanc) et de types 451.030 à 451.039 (noir), placées entre la lèvre de battée - verre/verre - parclose en cas de vitrage humide
- Joint pour vitrage sec de types 455.024, 455.027, 455.028, 455.029, 455.036, 455.037 et 455.038
- Joint de porte de type 455.005
- Vitrage : voir le § 4.2.1.4
- Serrure : voir le § 4.2.4.2

3.2.2 Impostes et/ou panneaux latéraux (Janisol C4)

- Les profilés utilisés sont les suivants :
 - Type 600.005.C4(Z)
 - Type 600.006.C4(Z)
 - Type 601.635.C4(Z)
 - Type 601.685.C4(Z)
 - Type 602.635.C4(Z)
 - Type 602.685.C4(Z)
 - Type 603.635.C4(Z)
 - Type 603.685.C4(Z)
 - Type 604.685.C4(Z)
 - Type 605.685.C4(Z)
 - Type 630.010.C4(Z)
 - Type 630.416.C4(Z)
 - Type 630.114.C4(Z)
 - Type 600.010.C4(Z)
 - Type 630.016.C4(Z)
 - Type 630.115.C4(Z)
 - Type 630.417.C4(Z)

Les types de profilés sans extension Z sont des profilés nus, ceux comportant l'extension Z sont des profilés dont les faces interne et externe sont zinguées (couche de zinc : 275 g/m²).

- Produit intumescent auto-adhésif de type 451.082 ou 451.083. Ce produit est appliqué sur toute l'épaisseur de verre, sur le profilé au droit du vitrage.
- Parcloles métalliques (adaptées à l'épaisseur du vitrage)
- Boutons de verre de type 450.006, 450.007 ou 450.008 ou vissés directement
- Bandes de fibres céramiques de types 451.020 à 451.029 (blanc) et de types 451.030 à 451.039 (noir), placées entre la lèvre de battée - verre/verre - parclose en cas de vitrage humide
- Joint pour vitrage sec de types 455.024, 455.027, 455.028, 455.029, 455.036, 455.037 et 455.038
- Supports de vitrage de type 453.064, 453.065, 453.073, 453.074, 453.075, 453.076 ou 453.077
- Vitrage : voir le § 4.2.2.3

3.2.3 Huisserie

- Les profilés utilisés sont les suivants :
 - Type 600.005.C4(Z)
 - Type 600.006.C4(Z)
 - Type 600.010.C4(Z)
 - Type 630.010.C4(Z)
 - Type 630.013.C4(Z)
 - Type 630.016.C4(Z)
 - Type 630.114.C4(Z)
 - Type 630.115.C4(Z)
 - Type 630.416.C4(Z)
 - Type 630.417.C4(Z)

Les types de profilés sans extension Z sont des profilés nus, ceux comportant l'extension Z sont des profilés dont les faces interne et externe sont zinguées (couche de zinc : 275 g/m²).

3.2.4 Quincaillerie

Les matériaux utilisés pour la quincaillerie (charnières, béquilles, serrures, verrous et accessoires) doivent être conformes à la description du § 4.2.4 et du § 4.2.5 du présent agrément.

3.2.5 Cloisons

3.2.5.1 Cloisons vitrées Janisol C4

Voir le § 3.2.2

3.2.5.2 Cloison en carton-plâtre

Voir le § 4.2.6.3

4 Éléments (4)

Définitions :

Les définitions ci-après sont basées sur le point 5.1 de l'annexe 1 à l'arrêté royal du 07/07/1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire et sur l'interprétation du Conseil supérieur pour la protection contre l'incendie et l'explosion, conformément au document CS/1345/10-01.

Un bloc-porte comprend une partie fixe (chambranle avec ou sans panneaux supérieurs et/ou latéraux), une partie mobile (le vantail), des éléments de suspension, d'utilisation et de fermeture ainsi que la liaison avec le gros œuvre.

Un panneau supérieur fait partie du bloc-porte pour autant que sa hauteur maximale soit égale ou inférieure à la moitié de la hauteur du vantail.

Un (plusieurs) panneau(x) latéral (-aux) fait (font) partie du bloc-porte pour autant que sa (leur) largeur totale soit égale ou inférieure à la largeur du plus grand vantail du bloc-porte.

Dans le cas contraire, ces parties fixes font partie de la paroi.

Le présent agrément décrit les types de portes suivants :

Portes battantes Rf ½ h – JANSEN JANISOL 2	
Type A : profondeur d'encastrement : 60 mm	§ 3.1, § 4.1
Type B : profondeur d'encastrement : 70 mm	§ 3.2, § 4.2

4.1 Janisol 2 (profondeur d'encastrement : 60 mm) – type A

Les blocs-portes tels que décrits ci-après sont constitués de vantaux présentant une résistance au feu Rf ½ h, combinés à des jours latéraux et/ou des impostes ou à des cloisons vitrées présentant une résistance au feu Rf ½ h.

Par conséquent, ce paragraphe s'applique à :

- tous les blocs-portes présentant une résistance au feu Rf ½ h, conformes aux définitions du § 4, indépendamment de la résistance au feu de la paroi dans laquelle ces blocs-portes sont placés
- tous les blocs-portes présentant une résistance au feu Rf ½ h, indépendamment des dimensions des impostes et/ou des jours latéraux, pour autant que ces portes soient placées dans une paroi présentant une résistance au feu Rf ½ h.

4.1.1 Vantail

4.1.1.1 Composition

Les profilés sont des profilés tubulaires nus ou galvanisés (DIN 17162/95.232), cintrés à froid, sans joints soudés apparents à l'extérieur, destinés à être appliqués dans le cas de portes et de vitrage fixe. Le profilé est constitué de deux coquilles de profilés métalliques, d'une épaisseur de paroi d'1,5 mm, solidarisées au moyen d'un isolateur synthétique résistant au feu de haute qualité. À l'intérieur de chaque coquille de profilé se trouve une bande de 8,5 mm d'épaisseur absorbant la chaleur, appliquée sur toute la largeur et sur toute la longueur du profilé. La profondeur d'encastrement des profilés s'établit à 60 mm, la hauteur de feuillure à 22,5 mm. Le cadre est constitué de profilés tels que mentionnés dans les coupes 2 et 4. Chaque vantail peut comporter éventuellement une traverse. L'assemblage du vantail est effectué par soudage.

4.1.1.2 Produit intumescent

Produit intumescent auto-adhésif de type 451.080 (section : 1,8 mm x 14 mm) :

- Porte simple et vantail de service d'une porte double :
 - Cette bande adhésive est placée sur l'isolateur séparant les deux enveloppes des profilés de porte.
- Vantail secondaire d'une porte double :
 - Cette bande adhésive est placée sur l'isolateur séparant les deux enveloppes des profilés de porte situées le long du côté de la charnière et de la face supérieure.
- En cas de portes doubles, du produit intumescent supplémentaire est appliqué au droit de l'angle supérieur de ce vantail intermédiaire sur l'enveloppe de profilé par-dessus les plaques de recouvrement (voir à ce propos la coupe 11.1).

4.1.1.3 Finition

Les faces du vantail/des vantaux sont parachevées au moyen d'une couche de peinture.

La métallisation et le thermolaquage sont également possibles.

4.1.1.4 Vitrage

Chaque vantail comporte un ou plusieurs vitrages rectangulaires ou polygonaux résistant au feu, superposés ou juxtaposés. Ils sont des types suivants (en fonction du tableau ci-dessous) :

- Pyrobel EI30 (AGC) – épaisseur : 16 mm
- Pyrobel ISO-EI30 (AGC) – épaisseur : 32 mm
- Contraflam N2 EI30 (Vetrotech – Saint-Gobain AG) – épaisseur : 16 mm
- Pyrostop 30-20 (Pilkington) – épaisseur : 18 mm
- Pyroguard EI30 INT (Pyroguard) – épaisseur : 15 mm
- Pyroguard EI30 INT IGU (Pyroguard) – épaisseur : 35 mm
- Pyroguard T-EI30/18-2 (Pyroguard) – épaisseur : 18 mm
- Pyroguard T-EI30/18-2 VI (IGU) (Pyroguard) – épaisseur : 35 mm
- Pyroguard EI30 EXT (Pyroguard) – épaisseur : 19 mm
- Pyroguard EI30 EXT IGU (Pyroguard) – épaisseur : 39 mm

Voir la coupe au point 3.

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales (hauteur x largeur) du rectangle défini de chaque vitrage.

Nombre de vitrages	Dimensions max. (h x l) de chaque vitrage
	(mm x mm)
Un	2735 x 1145 / 2400 x 1380
Plusieurs superposés	1450 x 1380
Plusieurs juxtaposés	2150 x 545

De plus amples détails à ce propos sont donnés à la Figure 1.

Ces vitrages sont placés entre des parclose métalliques, les joints étant refermés au moyen de silicone ou d'un joint pour vitrage « sec » comme décrit au § 3.1.1.

Le(s) vitrage(s) peu(ven)t éventuellement être remplacé(s) par un panneau plein d'une surface maximum de 1,6 m², présentant la composition suivante :

- deux plaques de carton-plâtre (épaisseur : 2 x 12,5 mm) comportant sur les deux faces une tôle d'acier (épaisseur : 1 mm), placées dans l'évidement destiné à accueillir le vitrage, comme décrit dans les coupes 2.1, 3.1, 4.1 et 6.1.

Les parclose peuvent éventuellement être remplacées par des tôles d'acier pliées comme décrit dans l'annexe « variantes parclose » ; le cas échéant, les parclose peuvent remplacer elles-mêmes la lèvre des profilés.

La porte peut également être construite comme porte entièrement tôle. Dans ce cas elle présente une des compositions ci-dessous :

- tôles de revêtement en acier (épaisseur : 2 mm), collées sur le pourtour et la traverse intermédiaire à l'aide d'une bande adhésive double face (type: 3M VHB 4611 F) et d'une colle à deux composants (type: Collano RS 8500). L'espace entre ces tôles est rempli de deux panneaux de laine de roche (épaisseur: 30 mm, masse volumique: 110 kg/m³ + épaisseur: 25 mm, masse volumique: 100 kg/m³) ;

ou :

- tôles de revêtement en acier (épaisseur : 2,5 mm; voir la coupe 6.2), soudées sur le pourtour. L'espace entre ces tôles est rempli d'une plaque de carton-plâtre renforcée de fibres (type: F ; épaisseur: 12,5 mm), comportant un panneau de laine de roche sur les deux faces (épaisseur : 20 mm ; masse volumique : 120 kg/m³).

4.1.1.5 Dimensions

Les dimensions autorisées du vantail/des vantaux sont reprises dans le tableau ci-après : Les valeurs indiquées sont celles mesurées sans recouvrement, soit entre les chants étroits du vantail.

	Hauteur		Largeur	
	Max.	Min.	Max.	Min.
	(mm)	(mm)	(mm)	(mm)
Porte simple sans jour latéral côté serrure	2350	1700	1330	790
Porte simple avec jour latéral côté serrure	2870	1700	1520	790
Porte double	2870	1700	1520	490

La différence de largeur maximum entre les vantaux d'une porte double s'établit à 700 mm.

4.1.2 Impostes et/ou jours latéraux

4.1.2.1 Composition

Les profilés sont des profilés tubulaires nus ou galvanisés (DIN 17162/95.232), cintrés à froid, sans joints soudés apparents à l'extérieur, destinés à être appliqués dans le cas de portes et de vitrage fixe. Le profilé est constitué de deux coquilles de profilés métalliques, d'une épaisseur de paroi d'1,5 mm, solidarisées au moyen d'un isolateur synthétique résistant au feu de haute qualité. À l'intérieur de chaque coquille de profilé se trouve une bande de 8,5 mm d'épaisseur absorbant la chaleur, appliquée sur toute la largeur et sur toute la longueur du profilé. La profondeur d'encastrement des profilés s'établit à 60 mm, la hauteur de feuillure à 22,5 mm.

4.1.2.2 Finition

Les faces du vantail/des vantaux sont parachevées au moyen d'une couche de peinture.

La métallisation et le thermolaquage sont autorisés.

4.1.2.3 Vitrage

Chaque imposte ou panneau latéral comporte un ou plusieurs vitrages rectangulaires ou polygonaux résistant au feu, superposés ou juxtaposés. Ils sont des types ci-dessous :

- Pyrobel EI30 (AGC) – épaisseur : 16 mm
- Pyrobel ISO-EI30 (AGC) – épaisseur : 32 mm
- Contraflam N2 EI30 (Vetrotech – Saint-Gobain AG) – épaisseur : 16 mm
- Pyrostop 30-20 (Pilkington) – épaisseur : 18 mm
- Pyroguard EI30 INT (Pyroguard) – épaisseur : 15 mm
- Pyroguard EI30 INT IGU (Pyroguard) – épaisseur : 35 mm
- Pyroguard T-EI30/18-2 (Pyroguard) – épaisseur : 18 mm
- Pyroguard T-EI30/18-2 VI (IGU) (Pyroguard) – épaisseur : 35 mm
- Pyroguard EI30 EXT (Pyroguard) – épaisseur : 19 mm
- Pyroguard EI30 EXT IGU (Pyroguard) – épaisseur : 39 mm

Voir la coupe au point 3.

Dimensions max. du vitrage des impostes et/ou des jours latéraux de Janisol 2		
	Hauteur	Largeur
	(mm)	(mm)
Jour latéral	3000	1600
Imposte	1300	3000

Un ou plusieurs vitrage(s) peu(ven)t éventuellement être remplacé(s) par un panneau plein d'une surface maximum de 1,6 m², présentant la composition suivante :

- deux plaques de carton-plâtre (épaisseur : 2 x 12,5 mm) comportant sur les deux faces une tôle d'acier (épaisseur : 1 mm), placées dans l'évidement destiné à accueillir le vitrage, comme décrit dans les coupes 2.1, 3.1, 4.1 et 6.1.

Les parclose peuvent éventuellement être remplacées par des tôles d'acier pliées comme décrit dans l'annexe « variantes parclose » ; le cas échéant, les parclose peuvent remplacer elles-mêmes la lèvre des profilés.

Les impostes et/ou jours latéraux peuvent également être construits comme impostes et/ou jours latéraux entièrement tôlés. Dans ce cas ils présentent une des compositions ci-dessous:

- tôles de revêtement en acier (épaisseur: 2 mm), collées sur le pourtour et la traverse intermédiaire à l'aide d'une bande adhésive double face (type: 3M VHB 4611 F) et d'une colle à deux composants (type: Collano RS 8500). L'espace entre ces tôles est rempli de deux panneaux de laine de roche (épaisseur: 30 mm, masse volumique: 110 kg/m³ + épaisseur: 25 mm, masse volumique: 100 kg/m³);

ou :

- tôles de revêtement en acier (épaisseur: 2,5 mm; voir la coupe 6.2), soudées sur le pourtour. L'espace entre ces tôles est rempli d'une plaque de carton-plâtre renforcée de fibres (type: F ; épaisseur: 12,5 mm), comportant un panneau de laine de roche sur les deux faces (épaisseur : 20 mm ; masse volumique : 120 kg/m³).

4.1.2.4 Dimensions

Les dimensions autorisées des impostes et des jours latéraux sont reprises dans le tableau ci-après. Les valeurs indiquées sont celles mesurées jusqu'à la face extérieure du profilé, soit la dimension extérieure du cadre.

Dimensions max. des impostes et/ou des jours latéraux de Janisol 2		
	Hauteur	Largeur
	(mm)	(mm)
Panneau latéral	3115	1715
Imposte	1415	3115

4.1.3 Huisserie

Les huisseries peuvent être réalisées tant de manière trilatérale (côtés verticaux et côté supérieur) que quadrilatérale (pourtour du vantail), sauf si des dispositions réglementaires l'interdisent. Dans ce cas, la traverse inférieure du vantail est réalisée à l'identique de la traverse supérieure.

L'huisserie est constituée des profilés composés suivants :

- Type 630.013.2Z
- Type 630.114.2Z
- Type 630.416.2Z

4.1.4 Quincaillerie

4.1.4.1 Charnières ou paumelles

Le vantail est suspendu à l'huisserie au moyen de :

- deux charnières à souder réglables en hauteur : type 550.229 (180 mm)
- deux charnières à souder réglables en hauteur : type 555.267 (230 mm)
- deux charnières à souder 3D réglables : type 550.276 (180 mm)
- deux charnières à souder 3D réglables : type 550.268 (230 mm)
- deux charnières à visser : type 550.250 ou 550.286

4.1.4.2 Quincaillerie de fermeture

- Béquilles :

Modèle et matériau au choix, avec béquille métallique continue ou divisée, avec ou sans vis de réglage, section : 9 mm x 9 mm.

- Plaques de propreté ou rosaces :

Modèle au choix.

- Serrure :

L'évidement prévu pour la serrure ne peut pas excéder celui nécessaire à l'encastrement de la serrure.

Les portes doubles et les portes simples comportant un jour latéral côté serrure doivent être équipées d'une fermeture deux points comme décrit dans les dessins d'encastrement à l'annexe B, ou d'une fermeture un point combinée à une fermeture bimétal Jansen 555.008.

- Fonction normale (avec aiguille, pour l'application d'une béquille à l'intérieur et à l'extérieur ou d'une béquille à l'intérieur et d'une poignée ferme-porte à l'extérieur):
 - o 555.196 DIN à gauche
 - o 555.197 DIN à droite
 - o 555.181 DIN à gauche et à droite, réglable
- Fonction « panique » (sans aiguille, pour application d'une béquille à l'intérieur et à l'extérieur):
 - o 555.200 DIN à gauche
 - o 555.201 DIN à droite
 - o 555.184 DIN à gauche
 - o 555.185 DIN à droite
- Fonction « panique » (avec aiguille, pour application d'une béquille à l'intérieur et d'une poignée ferme-porte à l'extérieur):
 - o 555.204 DIN à gauche
 - o 555.205 DIN à droite
 - o 555.187 DIN à gauche et à droite, réglable
- Fonction « panique totale » pour portes doubles (sans aiguille, béquille à l'intérieur et à l'extérieur):
 - o 555.208 DIN à gauche
 - o 555.209 DIN à droite
 - o 555.190 DIN à gauche
 - o 555.191 DIN à droite
- Fonction « panique totale » pour portes doubles (avec aiguille, béquille à l'intérieur – poignée ferme-porte à l'extérieur):
 - o 555.212 (*) DIN à gauche
 - o 555.213 (*) DIN à droite
 - o 555.193 (*) DIN à gauche et à droite, réglable

(*) : Ces serrures sont uniquement appliquées avec un contre-boîtier de secours 555.395.

- 555.380 Verrou latéral pour portes doubles normales
- 555.216 Barre vers la fermeture supérieure (hauteur de porte < 2500 mm)
- 555.217 idem pour une hauteur de porte comprise entre 2500 mm et 2750 mm
- 555.218 idem pour une hauteur de porte comprise entre 2750 mm et 2870 mm
- 555.214 Fermeture supérieure
- 555.137 Griffes anti-dégondage
- 555.224 Gâche
- 555.001 Plaquettes de fixation pour serrures
- 555.002 Plaquettes de fixation pour serrures en exécution inox (si la gâche est aussi en inox)
- 555.385 Garniture d'assemblage pour verrou latéral 555.380 ou contre-boîtier 555.395 et tige inférieure 555.389.
- 555.389 Tige inférieure
- 555.387 Tige supérieure de 1,5 m pour contre-boîtier
- 555.388 Tige supérieure de 2,0 m pour contre-boîtier
- 555.132 Fermeture supérieure pour contre-boîtiers

Les portes simples sans jour latéral côté serrure doivent être équipées d'une fermeture trois points comme décrit dans les dessins d'encastrement à l'annexe C, ou d'une fermeture un point combinée à une fermeture bimétal Jansen 555.008.

- 555.262 Serrure principale DIN à gauche
- 555.263 Serrure principale DIN à droite
- 555.264 Serrure d'appoint DIN à gauche (2 par porte)
- 555.265 Serrure d'appoint DIN à droite (2 par porte)
- 555.224 Gâche pour serrure principale
- 555.266 Gâches pour serrures d'appoint
- EFF 819 encastré dans un profilé Janisol C3 (uniquement à l'aide de laque humide)
- EFF 319 encastré dans un profilé Janisol C3 (uniquement à l'aide de laque humide)

4.1.5 Accessoires

Les accessoires suivants sont autorisés, sauf si des dispositions réglementaires l'interdisent :

- Bouton de porte vissé
- Ouvre-porte électrique
 - Pour serrure principale simple
 - o 555.547
 - o 555.548
 - Pour serrures deux points
 - o 555.550 (pour portes simples)
 - o 555.552 (pour portes doubles)
- Ferme-porte automatique en cas d'incendie, avec ou sans mécanisme retenant la porte en position ouverte.
- Ferme-porte intégrés
- Pivot de sol : GEZE TS 550 E-IS (voir le détail aux pages 34/48)
- Sélecteurs de fermeture : en cas d'incendie, les portes doubles à fermeture automatique sont équipées d'un sélecteur de fermeture
- Barres anti-panique
- Portes battantes automatiques
- Pour les portes doubles, l'application du Power Swing-2 de Besam (fail-safe mode, qui consiste à ramener les portes à la position fermée en cas de détection d'incendie ou de coupure de courant) avec fermeture bimétal Jansen 555.008 est autorisée.

4.1.6 Cloisons

Le paragraphe ci-dessous présente une description des cloisons légères dans lesquelles les blocs-portes décrits ci-dessus peuvent être placés. Les cloisons légères ne tombent pas sous cet agrément technique avec certification.

La résistance au feu des cloisons décrites ci-dessous doit être établie à l'appui d'un rapport d'essai distinct ou d'un certificat.

4.1.6.1 Cloison vitrée Janisol 2 (profondeur d'encastrement : 60 mm)

4.1.6.1.1 Composition

Voir le § 4.1.2.1

4.1.6.1.2 Finition

Voir le § 4.1.2.2

4.1.6.1.3 Vitrage

Voir le § 4.1.2.3

4.1.6.2 Cloison en carton-plâtre

La cloison est composée d'une ossature métallique, revêtue des deux côtés de plaques de carton-plâtre de 12,5 mm d'épaisseur. À ce propos, se baser sur la coupe 9.1.

4.1.6.2.1 Ossature métallique

L'ossature métallique en profilés métalliques est constituée de deux profilés de rive horizontaux, de deux montants de rive et de montants intermédiaires.

Les traverses supérieure et inférieure se composent d'un profilé en U en acier galvanisé d'une section minimale de 40 x 50 x 40 x 0,6 mm. Les montants de rive et intermédiaires se composent de profilés en C en acier galvanisé d'une section minimale de 6 x 48 x 48,5 x 51 x 6 x 0,6 mm.

Les profilés de rive sont fixés au mur tous les 800 mm à l'aide de vis et de chevilles correspondantes en PVC. Deux bandes isolantes souples (dénomination commerciale : PE/30) d'une section initiale de 30 mm x 6 mm sont comprimées entre les profilés de rive et le mur.

Les montants intermédiaires sont insérés entre les traverses en respectant un entraxe maximum de 600 mm.

Deux montants verticaux (profilés en U, section minimale : 40 x 50 x 40 x 2 mm) sont appliqués des deux côtés de l'ouverture de porte. Une traverse (profilés en U, section minimale : 40 x 50 x 40 x 2 mm) est appliquée en haut et éventuellement en bas de la baie de porte.

Le profilé de rive sur lequel le raccord avec l'hubriserie de porte vient se fixer est revêtu en outre d'une bande d'acier plate de 50 mm x 3 mm. En cas de portes doubles, la bande de 50 mm x 3 mm se trouvera dans le prolongement de l'ancrage du vantail de service. Au droit de l'ancrage de l'autre vantail, ces bandes seront appliquées sur une longueur de 100 mm à hauteur de chaque ancrage. En cas de portes simples, cette bande sera continue des deux côtés (voir la coupe 9.1).

4.1.6.2.2 Panneaux muraux

Les deux côtés de l'ossature sont revêtus de 2 couches de plaques de carton-plâtre, d'une épaisseur de 12,5 mm. La première couche de plaques de carton-plâtre est vissée aux montants tous les 500 mm à 600 mm à l'aide de vis autotaraudeuses d'une longueur de 25 mm. La deuxième couche de plaques de carton-plâtre est vissée aux montants tous les 200 mm à 250 mm à l'aide de vis autotaraudeuses d'une longueur de 35 mm. Les plaques des deux couches sont appliquées à joints décalés.

Les joints entre les plaques de carton-plâtre de la couche extérieure et entre les plaques de carton-plâtre et le mur sont refermés au moyen d'une lamelle de joint et de plâtre de jointolement. Les têtes de vis sont également recouvertes du même plâtre de jointolement.

4.1.6.2.3 Isolant

L'espace entre les plaques de carton-plâtre peut être obtenu éventuellement au moyen de laine de verre ou de laine de roche.

4.1.6.2.4 Bloc-porte

La pose des portes suivantes est autorisée dans ces cloisons légères :

- Porte simple avec ou sans imposte, avec ou sans panneau latéral.
- Porte double avec ou sans imposte

4.1.6.2.5 Vantail

La composition du/des vantail/-aux est identique à celle décrite au § 4.1.1.

4.1.6.2.6 Hubriserie

Voir le § 4.1.3

4.2 Janisol 2 (profondeur d'encastrement : 70 mm) – type B

Les blocs-portes tels que décrits ci-après sont constitués de vantaux présentant une résistance au feu Rf ½ h, combinés à des jours latéraux et/ou des impostes ou à des cloisons vitrées présentant une résistance au feu Rf 1 h.

Par conséquent, ce paragraphe s'applique à :

- tous les blocs-portes présentant une résistance au feu Rf ½ h, non conformes aux définitions du § 4 et devant être placées dans une paroi présentant une résistance au feu Rf 1 h.

4.2.1 Vantail

4.2.1.1 Composition

Les profilés sont des profilés tubulaires nus ou galvanisés (DIN 17162/95.232), cintrés à froid, sans joints soudés apparents à l'extérieur, destinés à être appliqués dans le cas de portes. Le profilé est constitué de deux coquilles de profilés métalliques, d'une épaisseur de paroi d'1,5 mm, solidarisées au moyen d'un isolateur synthétique résistant au feu de haute qualité. À l'intérieur de chaque coquille de profilé se trouve une bande de 8,5 mm d'épaisseur absorbant la chaleur, appliquée sur toute la largeur et sur toute la longueur du profilé. La profondeur d'encastrement des profilés s'établit à 70 mm, la hauteur de feuillure à 22,5 mm. Le cadre est constitué de profilés tels que mentionnés dans les coupes 2 et 4. Chaque vantail peut comporter éventuellement une traverse. L'assemblage du vantail est effectué par soudage.

4.2.1.2 Produit intumescent

Produit intumescent auto-adhésif de type 451.084 1,8 mm x 24 mm, type 451.084.

- Porte simple et vantail de service d'une porte double :
 - Cette bande adhésive est placée sur l'isolateur séparant les deux enveloppes des profilés de porte.
- Vantail secondaire d'une porte double :
 - Cette bande adhésive est placée sur l'isolateur séparant les deux enveloppes des profilés de porte situées le long du côté de la charnière et de la face supérieure.
- En cas de portes doubles, du produit intumescent supplémentaire est appliqué au droit de l'angle supérieur de ce vantail intermédiaire sur l'enveloppe de profilé par-dessus les plaques de recouvrement (voir à ce propos la coupe 11.1).

4.2.1.3 Finition

Les faces du vantail/des vantaux sont parachevées au moyen d'une couche de peinture.

La métallisation et le thermolaquage sont également possibles.

4.2.1.4 Vitrage

Chaque vantail comporte un ou plusieurs vitrages rectangulaires ou polygonaux résistant au feu, superposés ou juxtaposés. Ils sont des types suivants (en fonction du tableau ci-dessous) :

- Pyrobel EI30 (AGC) – épaisseur : 16 mm
- Pyrobel ISO-EI30 (AGC) – épaisseur : 32 mm
- Contraflam N2 EI30 (Vetrotech – Saint-Gobain AG) – épaisseur : 16 mm
- Pyrostop 30-20 (Pilkington) – épaisseur : 18 mm
- Pyroguard EI30 INT (Pyroguard) – épaisseur : 15 mm
- Pyroguard EI30 INT IGU (Pyroguard) – épaisseur : 35 mm
- Pyroguard T-EI30/18-2 (Pyroguard) – épaisseur : 18 mm
- Pyroguard T-EI30/18-2 VI (IGU) (Pyroguard) – épaisseur : 35 mm
- Pyroguard EI30 EXT (Pyroguard) – épaisseur : 19 mm
- Pyroguard EI30 EXT IGU (Pyroguard) – épaisseur : 39 mm

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales (hauteur x largeur) du rectangle défini de chaque vitrage.

Nombre de vitrages	Dimensions max. (h x l) de chaque vitrage	
	(mm x mm)	
Un	2735 x 1145 / 2400 x 1380	
Plusieurs superposés	1450 x 1380	
Plusieurs juxtaposés	2150 x 545	

De plus amples détails à ce propos sont donnés à la Figure 1.

Ces vitrages sont placés entre des parclozes métalliques, les joints étant refermés au moyen de silicone ou d'un joint pour vitrage « sec » comme décrit au § 3.2.1.

Le(s) vitrage(s) peu(ven)t éventuellement être remplacé(s) par un panneau plein d'une surface maximum de 1,6 m², présentant la composition suivante:

- deux plaques de carton-plâtre (épaisseur : 2 x 12,5 mm) comportant sur les deux faces une tôle d'acier (épaisseur : 1 mm), placées dans l'évidement destiné à accueillir le vitrage, comme décrit dans les coupes 2.1, 3.1, 4.1 et 6.1.

Les parclozes peuvent éventuellement être remplacées par des tôles d'acier pliées comme décrit dans l'annexe « variantes parcloze » ; le cas échéant, les parclozes peuvent remplacer elles-mêmes la lèvre des profilés.

La porte peut également être construite comme porte entièrement tôle. Dans ce cas elle présente une des compositions ci-dessous:

- tôles de revêtement en acier (épaisseur: 2 mm), collées sur le pourtour et la traverse intermédiaire à l'aide d'une bande adhésive double face (type: 3M VHB 4611 F) et d'une colle à deux composants (type: Collano RS 8500). L'espace entre ces tôles est rempli de deux panneaux de laine de roche (épaisseur: 40 mm, masse volumique: 110 kg/m³ + épaisseur: 25 mm, masse volumique: 100 kg/m³).

ou :

- tôles de revêtement en acier (épaisseur: 2,5 mm; voir la coupe 6.2), soudées sur le pourtour. L'espace entre ces tôles est rempli d'une plaque de carton-plâtre renforcée de fibres (type: F ; épaisseur: 12,5 mm), comportant un panneau de laine de roche sur les deux faces (épaisseur : 25 mm ; masse volumique : 120 kg/m³).

4.2.1.5 Dimensions

Les dimensions autorisées du vantail/des vantaux sont reprises dans le tableau ci-après : Les valeurs indiquées sont celles mesurées sans recouvrement, soit entre les chants étroits du vantail.

	Hauteur		Largeur	
	Max.	Min.	Max.	Min.
	(mm)	(mm)	(mm)	(mm)
Porte simple sans jour latéral côté serrure	2350	1700	1330	790
Porte simple avec jour latéral côté serrure	2870	1700	1520	790
Porte double	2870	1700	1520	490

La différence de largeur maximum entre les vantaux d'une porte double s'établit à 700 mm.

4.2.2 Impostes et/ou jours latéraux Janisol C4

4.2.2.1 Composition

Les profilés sont des profilés tubulaires nus ou galvanisés (DIN 17162/95.232), cintrés à froid, sans joints soudés apparents à l'extérieur, destinés à être appliqués dans le cas de fenêtres et de vitrage fixes. Le profilé est constitué de deux coquilles de profilés métalliques, d'une épaisseur de paroi d'1,5 mm, solidarisiées au moyen d'un isolateur synthétique résistant au feu de haute qualité. Le profilé est rempli entièrement d'une masse céramique. La profondeur d'encastrement des profilés s'établit à 70 mm, la hauteur de feuillure à 22,5 mm.

4.2.2.2 Finition

Les faces des impostes et/ou des jours latéraux peuvent être parachevées au moyen d'une couche de peinture.

La métallisation et le thermolaquage sont autorisés.

4.2.2.3 Vitrage

Chaque imposte ou jour latéral comporte un ou plusieurs vitrages rectangulaires ou polygonaux résistant au feu, superposés ou juxtaposés. Ils sont des types ci-dessous :

- Pyrobel 25 (AGC) – épaisseur : 25 mm.
 - Variantes : Pyrobel 25 EG et vitrage isolant
- SGG Contraflam (VSGI) – épaisseur : 25 mm et 26 mm
 - Variantes : vitrage isolant (SGG Climaplus)
- Pyrostop 60-101, Pyrostop 60-181 et Pyrostop 60-201 (Pilkington) – épaisseurs respectives : 23 mm et 27 mm
 - Variantes : vitrage isolant
- FireSwiss Foam 60-23 et FireSwiss Foam 60-27 (Glaströsch)
 - Variantes : vitrage feuilleté et isolant
- Pyroguard El60 INT et Pyroguard El60 EXT (Pyroguard)
 - Variantes : vitrage feuilleté et isolant
- Pyroguard T-El60 /25-3 (Pyroguard)
- Pyroguard T-El60 /25-3 VI (IGU) (Pyroguard)

Une bande de produit intumescent auto-adhésif de type 451.082 (section : 1,8 mm x 14 mm) ou de type 451.083 (section : 1,8 mm x 40 mm) est appliquée autour du vitrage, sur l'isolateur des profilés.

Dimensions max. du vitrage des impostes Janisol C4	
Hauteur	Largeur
(mm)	(mm)
1200	2300
Rapport largeur/hauteur : $0,26 \leq \text{largeur/hauteur} \leq 3,52$	

Dimensions max. du vitrage des jours latéraux Janisol C4		
Hauteur	Largeur	Surface
(mm)	(mm)	(m ²)
2865	1915	3,7
Rapport largeur/hauteur : $0,26 \leq \text{largeur/hauteur} \leq 3,52$		

Ces vitrages sont placés entre des parclozes métalliques, les joints étant refermés au moyen de silicone ou d'un joint pour vitrage « sec » comme décrit au § 3.2.2.

Le(s) vitrage(s) peu(ven)t éventuellement être remplacé(s) par un panneau plein présentant la composition suivante :

- Panneau plein d'une épaisseur de 39 mm et d'une surface maximale d'1 m²: deux plaques de carton-plâtre (épaisseur : 2 x 18 mm) sur les deux faces revêtues d'une tôle d'acier (épaisseur : 1 mm), collées entre elles au moyen de colle de type 450.096.

ou :

- Panneau plein d'une épaisseur de 47 mm et de dimensions maximales de 1129 mm x 2364 mm : deux couches de Promatect H d'une épaisseur de 20 et 25 mm sur les deux faces revêtues d'une tôle d'acier (épaisseur : 1 mm), collées au moyen de colle de type 450.096.

4.2.2.4 Dimensions

Les dimensions autorisées des impostes et des jours latéraux sont reprises dans le tableau ci-après. Les valeurs indiquées sont celles mesurées jusqu'à la face extérieure du profilé, soit la dimension extérieure du cadre.

Dimensions max. des impostes et/ou panneaux latéraux Janisol C4		
	Hauteur	Largeur
	(mm)	(mm)
Panneau latéral	2980	2030
Imposte	1315	2415

4.2.3 Huisserie

Les huisseries peuvent être réalisées tant de manière trilatérale (côtés verticaux et côté supérieur) que quadrilatérale (pourtour du vantail), sauf si des dispositions réglementaires l'interdisent. Dans ce cas, la traverse inférieure du vantail est réalisée à l'identique de la traverse supérieure.

L'huisserie est constituée des profilés mentionnés au § 3.2.3.

4.2.4 Quincaillerie

4.2.4.1 Charnières ou paumelles

Le vantail est suspendu à l'huisserie au moyen de :

- deux charnières à souder réglables en hauteur : type 550.229 (180 mm)
- deux charnières à souder réglables en hauteur : type 555.267 (230 mm)
- deux charnières à souder 3D réglables : type 550.276 (180 mm)
- deux charnières à souder 3D réglables : type 550.268 (230 mm)
- deux charnières à visser : type 550.250 ou 550.286

4.2.4.2 Quincaillerie de fermeture

- Béquilles :

Modèle et matériau au choix, avec béquille métallique continue ou divisée, avec ou sans vis de réglage, section : 9 mm x 9 mm.

- Plaques de propreté ou rosaces :

Modèle au choix.

- Serrure :

Le trou de serrure ne peut pas excéder l'évidement nécessaire à l'encastrement de la serrure.

Les portes doubles et les portes simples comportant un panneau latéral côté serrure doivent être équipées d'une fermeture deux points comme décrit dans les dessins d'encastrement à l'annexe B, ou d'une fermeture un point combinée à une fermeture bimétal Jansen 555.008.

- Fonction normale (avec aiguille, pour l'application d'une béquille à l'intérieur et à l'extérieur ou d'une béquille à l'intérieur et d'une poignée ferme-porte à l'extérieur):
 - o 555.196 DIN à gauche
 - o 555.197 DIN à droite
 - o 555.181 DIN à gauche et à droite, réglable
- Fonction « panique » (sans aiguille, pour application d'une béquille à l'intérieur et à l'extérieur):
 - o 555.200 DIN à gauche
 - o 555.201 DIN à droite
 - o 555.184 DIN à gauche
 - o 555.185 DIN à droite
- Fonction « panique » (avec aiguille, pour application d'une béquille à l'intérieur et d'une poignée ferme-porte à l'extérieur):
 - o 555.204 DIN à gauche
 - o 555.205 DIN à droite
 - o 555.187 DIN à gauche et à droite, réglable
- Fonction « panique totale » pour portes doubles (sans aiguille, béquille à l'intérieur et à l'extérieur):
 - o 555.208 DIN à gauche
 - o 555.209 DIN à droite
 - o 555.190 DIN à gauche
 - o 555.191 DIN à droite
- Fonction « panique totale » pour portes doubles (avec aiguille, béquille à l'intérieur – poignée ferme-porte à l'extérieur):
 - o 555.212 (*) DIN à gauche
 - o 555.213 (*) DIN à droite
 - o 555.193 (*) DIN à gauche et à droite, réglable

(*) : Ces serrures sont uniquement appliquées avec un contre-boîtier de secours 555.395.

- 555.380 Verrou latéral pour portes doubles normales
- 555.216 Barre vers la fermeture supérieure (hauteur de porte < 2500 mm)
- 555.217 idem pour une hauteur de porte comprise entre 2500 mm et 2750 mm
- 555.218 idem pour une hauteur de porte comprise entre 2750 mm et 2870 mm
- 555.214 Fermeture supérieure
- 555.137 Griffe anti-dégondage
- 555.224 Gâche
- 555.001 Plaquettes de fixation pour serrures
- 555.002 Plaquettes de fixation pour serrures en exécution inox (si la gâche est aussi en inox)
- 555.385 Garniture d'assemblage pour verrou latéral 555.380 ou contre-boîtier 555.395 et tige inférieure 555.389.
- 555.389 Tige inférieure
- 555.387 Tige supérieure de 1,5 m pour contre-boîtier
- 555.388 Tige supérieure de 2,0 m pour contre-boîtier
- 555.132 Fermeture supérieure pour contre-boîtiers

Les portes simples sans panneau latéral côté serrure doivent être équipées d'une fermeture trois points comme décrit dans les dessins d'encastrement à l'annexe C, ou d'une fermeture un point combinée à deux fermetures bimétal Jansen 555.008.

- 555.262 Serrure principale DIN à gauche
- 555.263 Serrure principale DIN à droite
- 555.264 Serrure d'appoint DIN à gauche (2 par porte)
- 555.265 Serrure d'appoint DIN à droite (2 par porte)
- 555.224 Gâche pour serrure principale

- 555.266 Gâches pour serrures d'appoint
- EFF 819 encastré dans un profilé Janisol C4
- EFF 319 encastré dans un profilé Janisol C4

4.2.5 Accessoires

Les accessoires suivants sont autorisés, sauf si des dispositions réglementaires l'interdisent :

- Bouton de porte vissé
- Ouvre-porte électrique
 - Pour serrure principale simple
 - o 555.547
 - o 555.548
 - Pour serrures deux points
 - o 555.550 (pour portes simples)
 - o 555.552 (pour portes doubles)
- Ferme-porte automatique en cas d'incendie, avec ou sans mécanisme retenant la porte en position ouverte.
- Ferme-porte intégrés
- Pivot de sol : GEZE TS 550 E-IS (voir le détail aux pages 34/48)
- Sélecteurs de fermeture : en cas d'incendie, les portes doubles à fermeture automatique sont équipées d'un sélecteur de fermeture
- Barres anti-panique
- Portes battantes automatiques
- Pour les portes doubles, l'application du Power Swing-2 de Besam (fail-safe mode, qui consiste à ramener les portes à la position fermée en cas de détection d'incendie ou de coupure de courant) avec fermeture bimétal Jansen 555.008 est autorisée.

4.2.6 Cloisons

Le paragraphe ci-dessous présente une description des cloisons légères dans lesquelles les blocs-portes décrits ci-dessus peuvent être placés. Les cloisons légères ne tombent pas sous cet agrément technique avec certification.

La résistance au feu des cloisons décrites ci-dessous doit être établie à l'appui d'un rapport d'essai distinct ou d'un certificat.

4.2.6.1 Cloison vitrée Janisol C4 (Rf 1h – EI 60)

4.2.6.1.1 Composition

Voir le § 4.2.2.1

4.2.6.1.2 Finition

Voir le § 4.2.2.2

4.2.6.1.3 Vitrage

Voir le § 4.2.2.3

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales de chaque vitrage.

Dimensions max. du vitrage des parois Janisol C4		
Hauteur	Largeur	Surface
(mm)	(mm)	(m ²)
2865	2290	3,7
Rapport largeur/hauteur : 0,26 ≤ largeur/hauteur ≤ 3,52		

Une bande de produit intumescent auto-adhésif de type 451.082 (section : 1,8 mm x 14 mm) ou de type 451.083 (section : 1,8 mm x 40 mm) est appliquée autour du vitrage, sur l'isolateur des profilés.

Les vitrages sont placés entre des parclozes métalliques, les joints étant refermés au moyen de silicone ou d'un joint pour vitrage « sec » comme décrit au § 3.2.2.

Le(s) vitrage(s) peu(ven)t éventuellement être remplacé(s) par un panneau plein présentant la composition suivante :

- Panneau plein d'une épaisseur de 39 mm et d'une surface maximale d'1 m²: deux plaques de carton-plâtre (épaisseur : 2 x 18 mm) sur les deux faces revêtues d'une tôle d'acier (épaisseur : 1 mm), collées entre elles au moyen de colle de type 450.096.

ou :

- Panneau plein d'une épaisseur de 47 mm et de dimensions maximales de 1129 mm x 2364 mm : deux couches de Promatect H d'une épaisseur de 20 et 25 mm sur les deux faces revêtues d'une tôle d'acier (épaisseur : 1 mm), collées au moyen de colle de type 450.096.

4.2.6.1.4 Dimensions

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales autorisées de la cloison vitrée.

Dimensions maximales des parois Janisol C4	
Hauteur	Largeur
(mm)	(mm)
4000	illimitée

4.2.6.1.5 Bloc-porte

Le placement de portes simples comme de portes doubles est autorisé dans ces cloisons légères.

4.2.6.1.5.1 Vantail

La composition du/des vantail/-aux est identique à celle décrite au § 4.2.1.

4.2.6.1.5.2 Huisserie

L'hubrisserie est constituée des profilés mentionnés au § 3.2.3.

4.2.6.1.5.3 Accessoires

Voir le § 4.2.5

4.2.6.2 Cloisons vitrées à vitrage structural Janisol C4 (Rf 1 h – EI 60)

4.2.6.2.1 Composition

Voir le § 4.2.2.1

4.2.6.2.2 Finition

Voir le § 4.2.2.2

4.2.6.2.3 Vitrage

Chaque paroi latérale comporte plusieurs vitrages rectangulaires résistant au feu juxtaposés. Ils sont des types ci-dessous :

- Pyrobel 25 VL (AGC), épaisseur : 26 mm.
- Pyrobel 25 EG VL (AGC), épaisseur : 30 mm.
- Contraflam Structure 60/31 (VSGI), épaisseur : 31 mm.
- Contraflam Structure 60/33 (VSGI), épaisseur : 33 mm.

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales autorisées pour chaque type de vitrage.

Dimensions maximales des vitrages structuraux		
	Hauteur	Largeur
	(mm)	(mm)
Pyrobel 25 VL (Vision Line)	2850	1200
Pyrobel 25 EG VL (Vision Line)	2850	1000
Contraflam Structure 60/31	2865	1250
Contraflam Structure 60/33	3750	1300
Rapport largeur/hauteur : $0,26 \leq \text{largeur/hauteur} \leq 3,52$		

4.2.6.2.4 Dimensions

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales autorisées des cloisons vitrées réalisées avec un vitrage structural.

Dimensions maximales des cloisons Janisol C4 dans un vitrage structural	
Hauteur	Largeur
(mm)	(mm)
en fonction de la hauteur maximum du vitrage	illimitée

4.2.6.2.5 Bloc-porte

Les portes suivantes sont autorisées dans ce type de cloison vitrée :

- Portes simples avec ou sans imposte ;
 - Portes doubles avec ou sans imposte ;
- La hauteur du bloc-porte (vantail/-aux avec ou sans imposte) correspond à la hauteur de la cloison exécutée en vitrage structural.

4.2.6.2.5.1 Vantail

La composition du/des vantail/-aux est identique à celle décrite au § 4.2.1.

4.2.6.2.5.2 Huisserie

L'hubrisserie est constituée des profilés mentionnés au § 3.2.3.

4.2.6.2.5.3 Accessoires

Voir le § 4.2.5

4.2.6.3 Cloison en carton-plâtre

Les blocs-portes de type B comme décrit ci-avant (§ 4.2), à l'exception des blocs-portes placés dans des cloisons vitrées à vitrage structural Janisol C4 (§ 4.2.6), peuvent être placés dans des cloisons en carton-plâtre, comme décrit ci-avant.

La cloison est composée d'une ossature métallique, revêtue des deux côtés de deux couches de plaques de carton-plâtre. À ce propos, se baser sur la coupe 9.1.

4.2.6.3.1 Ossature métallique

L'ossature métallique en profilés métalliques est constituée de deux profilés de rive horizontaux, de deux montants de rive et de montants intermédiaires.

Les traverses supérieure et inférieure se composent d'un profilé en U en acier galvanisé d'une section minimale de 40 x 50 x 40 x 0,6 mm. Les montants de rive et intermédiaires se composent de profilés en C en acier galvanisé d'une section minimale de 6 x 48 x 48,8 x 51 x 6 x 0,6 mm.

Les profilés de rive sont fixés au mur tous les 800 mm à l'aide de vis et de chevilles correspondantes en PVC. Deux bandes isolantes souples (dénomination commerciale : PE/30) d'une section initiale de 30 mm x 6 mm sont comprimées entre les profilés de rive et le mur.

Les montants intermédiaires sont insérés entre les traverses en respectant un entraxe maximum de 600 mm.

Deux montants (profilés en C, section minimum : 6 x 48 x 48,8 x 51 x 1,5 mm) ou des profilés tubulaires (section minimum : 50 x 50 x 3 mm) sont appliqués des deux côtés de la baie de porte. Une traverse (profilés en U, section minimale : 40 x 50 x 40 x 1,5 mm) est appliquée en haut et éventuellement en bas de la baie de porte.

Le profilé de rive sur lequel le raccord avec l'hubriserie de porte vient se fixer est revêtu par ailleurs d'une bande d'acier plate (largeur : 50 mm, épaisseur : 5 mm - épaisseur du profilé de rive). Cette bande peut être appliquée en continu au droit d'un raccord côté serrure ou côté charnière d'un vantail de service. Ces bandes peuvent être appliquées en une longueur de 100 mm au droit de chaque ancrage, dans un raccord côté charnière d'un vantail secondaire ou d'un panneau latéral fixe ou d'une fenêtre fixe (voir la coupe 9.1).

4.2.6.3.2 **Panneaux muraux**

Les deux côtés de l'ossature sont revêtus de deux couches de plaques de carton-plâtre (épaisseur : 2 x 12,5 mm). La première couche de plaques de carton-plâtre est vissée aux montants tous les 500 mm à 600 mm à l'aide de vis autotaraudeuses d'une longueur de 25 mm. La deuxième couche de plaques de carton-plâtre est vissée aux montants tous les 200 mm à 250 mm à l'aide de vis autotaraudeuses d'une longueur de 35 mm.

Les plaques des deux couches sont appliquées à joints décalés.

Les joints entre les plaques de carton-plâtre de la couche extérieure et entre les plaques de carton-plâtre et le mur sont refermés au moyen d'une lamelle de joint et de plâtre de jointoiment. Les têtes de vis sont également recouvertes du même plâtre de jointoiment.

4.2.6.3.3 **Isolant**

L'espace entre les plaques de carton-plâtre peut être obturé éventuellement au moyen de laine de verre ou de laine de roche.

4.2.6.3.4 **Bloc-porte**

La pose des portes suivantes est autorisée dans ces cloisons légères :

- Portes simples ou doubles Rf ½ h à imposte et/ou panneau latéral Rf 1 h.
- Porte double avec ou sans imposte
- Blocs-portes placés dans une cloison vitrée Rf 1 h (§ 4.2.6.1), à l'exception des cloisons vitrées Rf 1 h à vitrage structurel (§ 4.2.6.2)

4.2.6.3.4.1 **Vantail**

La composition du/des vantail/-aux est identique à celle décrite au § 4.2.1.

4.2.6.3.4.2 **Impostes/panneaux latéraux**

La composition des impostes ou panneaux latéraux est identique à celle décrite au § 4.2.2.

4.2.6.3.4.3 **Huisserie**

L'hubriserie est constituée des profilés mentionnés au § 3.2.3.

4.2.6.3.4.4 **Accessoires**

Voir le § 4.2.5

5 Fabrication

Les vantaux, l'hubriserie, les impostes et les panneaux latéraux sont fabriqués dans les centres de production communiqués au bureau et mentionnés dans la convention de contrôle conclue avec l'ANPI et sont marqués comme décrit au § 2.2.

La quincaillerie est livrée avec les vantaux.

6 Pose

Les portes doivent être stockées, traitées et placées comme prévu aux STS 53.1 pour les portes intérieures normales, en respectant les prescriptions de pose reprises ci-après.

6.1 Baie

- Les dimensions de la baie sont déterminées de sorte que les portes puissent être placées comme décrit dans ce paragraphe.
- Les faces latérales de la baie sont lisses.
- La planéité du sol doit permettre le mouvement de la porte avec le jeu prescrit au § 6.4.

6.2 Pose de l'hubriserie ou des modules de porte

- Les hubriseries sont conformes aux prescriptions du § 4.1.3 et du § 4.2.3. Elles sont placées dans des murs en béton ou en maçonnerie d'une épaisseur minimale de 90 mm ou dans les cloisons décrites au § 4.1.6 et au § 4.2.6.
- L'hubriserie est fixée au moyen de chevilles ou de goujons (voir la coupe 9.3).
- L'espace entre l'hubriserie et le mur est rempli complètement au moyen de laine de roche ou de laine céramique et parachevé à l'aide de silicone ou d'un profilé de finition métallique.

6.3 Pose du vantail

- Les vantaux sont conformes aux prescriptions du § 4.1.1 et du § 4.2.1.
- La marque de conformité BENOR/ATG se trouve sur la moitié supérieure du chant du vantail côté charnière.
- Il est interdit au poseur de porte d'entailler, de découper, de percer, de raccourcir ou de rétrécir, d'allonger ou d'élargir un vantail.
- Toute autre adaptation inévitable doit être effectuée par le fabricant, conformément aux prescriptions du présent agrément.

6.3.1 Charnières

On utilisera au minimum le nombre de charnières indiqué au § 4.1.4.1 et au § 4.1.4.2. Le cas échéant, on pourra appliquer une charnière supplémentaire.

Les charnières situées aux extrémités se trouvent à 200 mm des côtés supérieur et inférieur du vantail (une tolérance d'env. 50 mm est admise).

6.3.2 Quincaillerie de fermeture

La quincaillerie de fermeture utilisée est décrite au § 4.1.4.2 et au § 4.2.4.2.

6.3.3 Accessoires

Accessoires autorisés : voir le § 4.1.5 et le § 4.2.5. Les charnières à visser sont fixées au vantail à l'aide de boulons à filetage intérieur fixés dans des rivets et fixés dans le cadre de porte métallique ; tous les autres accessoires sont fixés à l'aide de vis autotaraudeuses.

6.4 Jeu

Le tableau ci-après présente les jeux maximums autorisés.

Le jeu entre le(s) vantail(-aux) et l'hubriserie, entre les vantaux d'une porte double et entre les vantaux et l'imposte, comme présenté au tableau ci-après, est celui mesuré au droit de l'une des faces du vantail (voir le jeu X à la figure 2).

Il convient de respecter le jeu maximum autorisé entre le(s) vantail(-aux) et le sol en position fermée de la porte sur l'épaisseur totale du vantail.

Afin d'éviter le frottement du vantail contre le sol après le placement de la porte, la finition du plancher doit être réalisée en tenant compte du sens d'ouverture, indiqué sur les plans, de sorte que le jeu maximum autorisé, tel que décrit dans le tableau ci-dessous, puisse être respecté.

Dès lors, le sol ne pourra monter que de manière limitée sous la course de la porte.

Celui-ci devra être réalisé de telle sorte par les entreprises responsables du nivellement du plancher que la différence maximale entre le point le plus bas du plancher sous la porte à l'état fermé (zone 1 à la fig. 3) et le point le plus élevé dans la course de la porte (zone 2 à la fig. 3) n'excède pas le jeu maximum autorisé entre le vantail et le plancher, diminué de 2 mm.

Jeux maximums autorisés (mm)	
Entre le(s) vantail(-aux) et l'hubriserie	7
Entre les vantaux d'une porte double	5
Entre le vantail/les vantaux et l'imposte	7
Entre le(s) vantail(-aux) et le sol (*)	5
(*) Seul un revêtement de sol dur et plan (comme un carrelage, un parquet, du béton, du linoléum) est autorisé sous la porte.	

Les jeux sont mesurés à chaque point à l'aide d'un calibre de 10 mm de largeur.

7 Performances

Les performances des portes décrites ci-dessus ont été déterminées sur la base des normes suivantes :

7.1 Résistance au feu

NBN 713.020 « Résistance au feu des éléments de construction », édition 1968 et Addendum 1, édition 1982 – Rf ½ h.

7.2 Performances conformément aux STS 53.1 « Portes »

Les essais ont été effectués conformément aux spécifications des STS 53.1 « Portes », édition de 2006, sauf mention contraire.

7.2.1 Exigences dimensionnelles

7.2.1.1 Tolérances sur les dimensions et les défauts d'équerrage

Conformément à la NBN EN 951 et à la NBN EN 1529 : classe 2.

7.2.1.2 Tolérances sur les défauts de planéité générale et locale

Conformément à la NBN EN 952 et à la NBN EN 1530 : classe 2.

7.2.2 Exigences fonctionnelles

7.2.2.1 Résistance à la charge angulaire verticale (1000 N)

Conformément à la NBN EN 947 et à la NBN EN 1192 : pour cet essai, la porte satisfait aux critères de la classe 4.

7.2.2.2 Résistance à la torsion statique (350 N)

Conformément à la NBN EN 948 et à la NBN EN 1192 : pour cet essai, la porte satisfait aux critères de la classe 4.

7.2.2.3 Résistance aux chocs de corps mous et lourds (150 J)

Conformément à la NBN EN 949 et à la NBN EN 1192 : pour cet essai, la porte satisfait aux critères de la classe 4.

7.2.2.4 Résistance aux chocs de corps durs (8 J)

Conformément à la NBN EN 950 et à la NBN EN 1192 : pour cet essai, la porte satisfait aux critères de la classe 4.

7.2.2.5 Essai d'ouverture et de fermeture répétée

Conformément à la NBN EN 1191 et à la NBN EN 12400 : classe 6 (200.000 cycles).

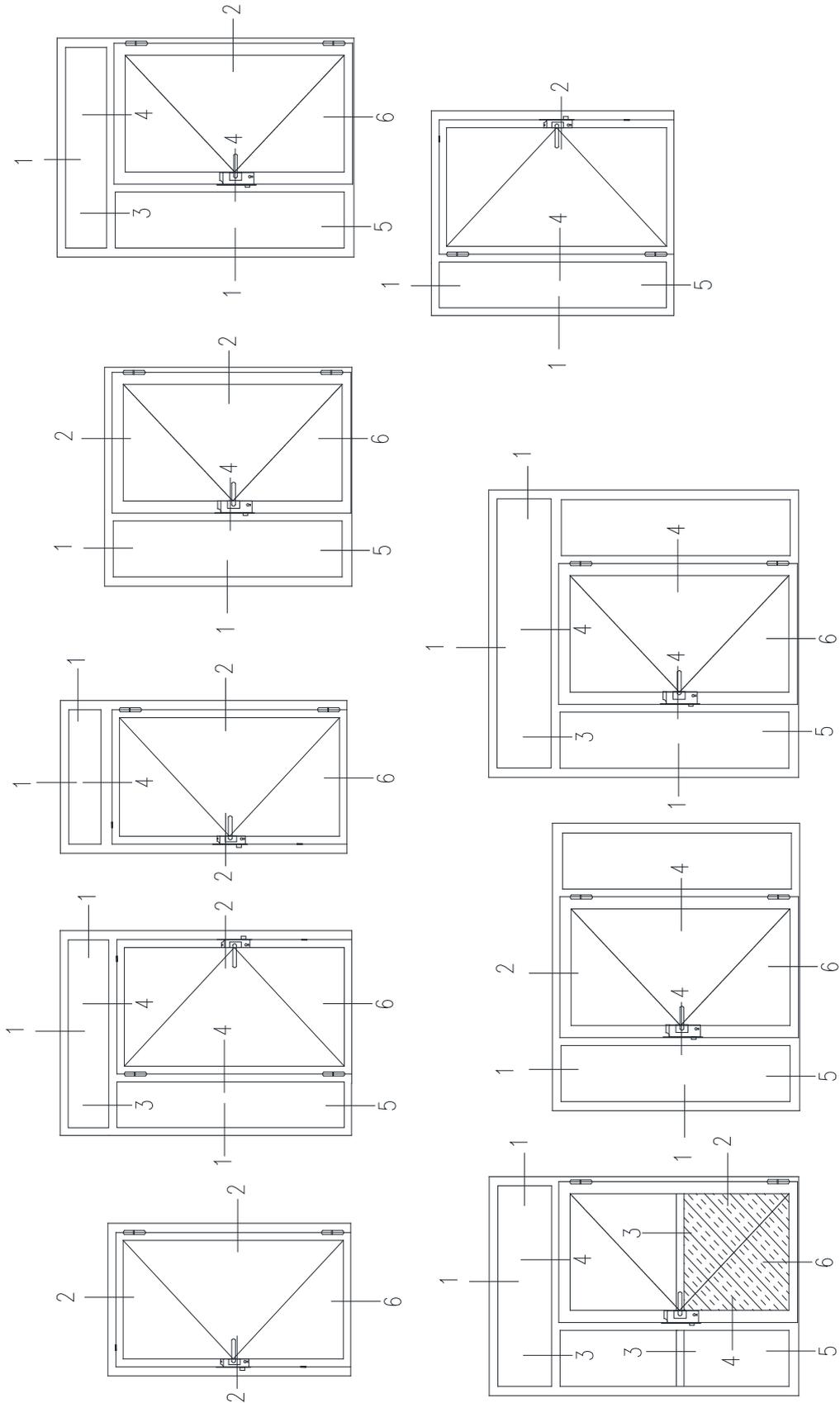
7.3 Conclusion

Portes battantes métalliques JANSEN JANISOL 2		
Performance	Classe STS 53.1	Normes EN
Résistance au feu	Rf ½ h	
Dimensions et équerrage	D2	2
Planéité	V2	2
Résistance mécanique	M4	4
Fréquence d'utilisation	f6	6

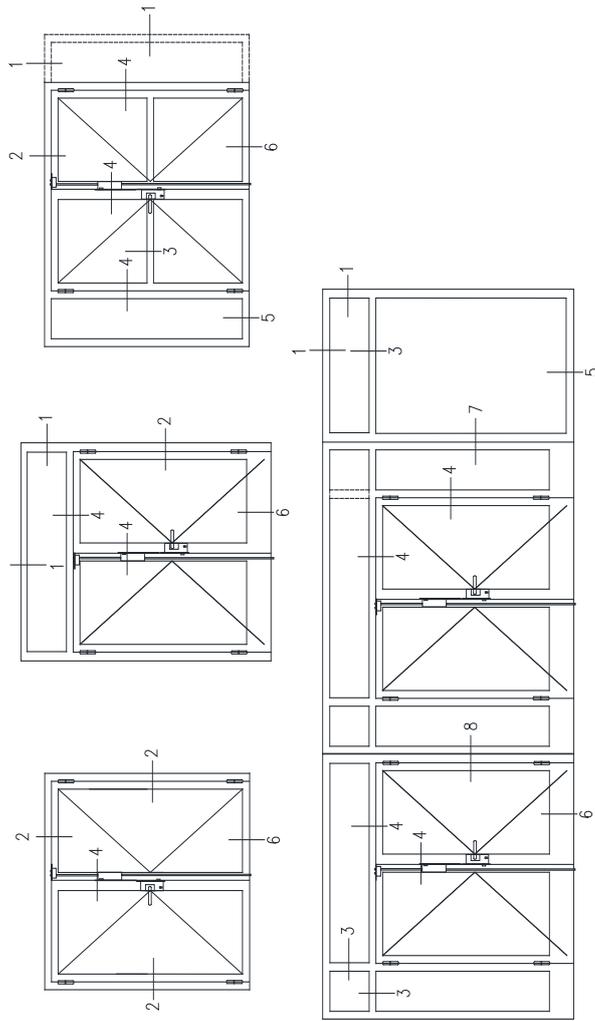
8 Conditions

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans l'en-tête de cet agrément technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'agrément technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent pas utiliser le nom et le logo de l'UBA_{tc}, la marque ATG, l'agrément technique ou le numéro d'agrément pour des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique ou pour un produit, kit ou système et concernant ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- D.** Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBA_{tc}, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification. En fonction des informations communiquées, l'UBA_{tc}, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.
- F.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les références à l'agrément technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2420) et du délai de validité.
- H.** L'UBA_{tc}, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 8.

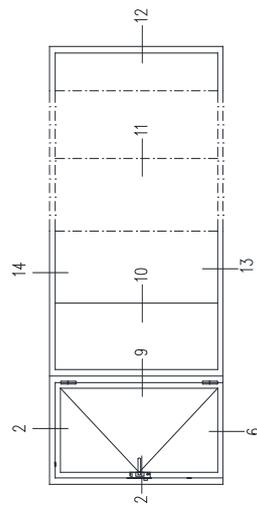
Aperçu coupes – Portes simples



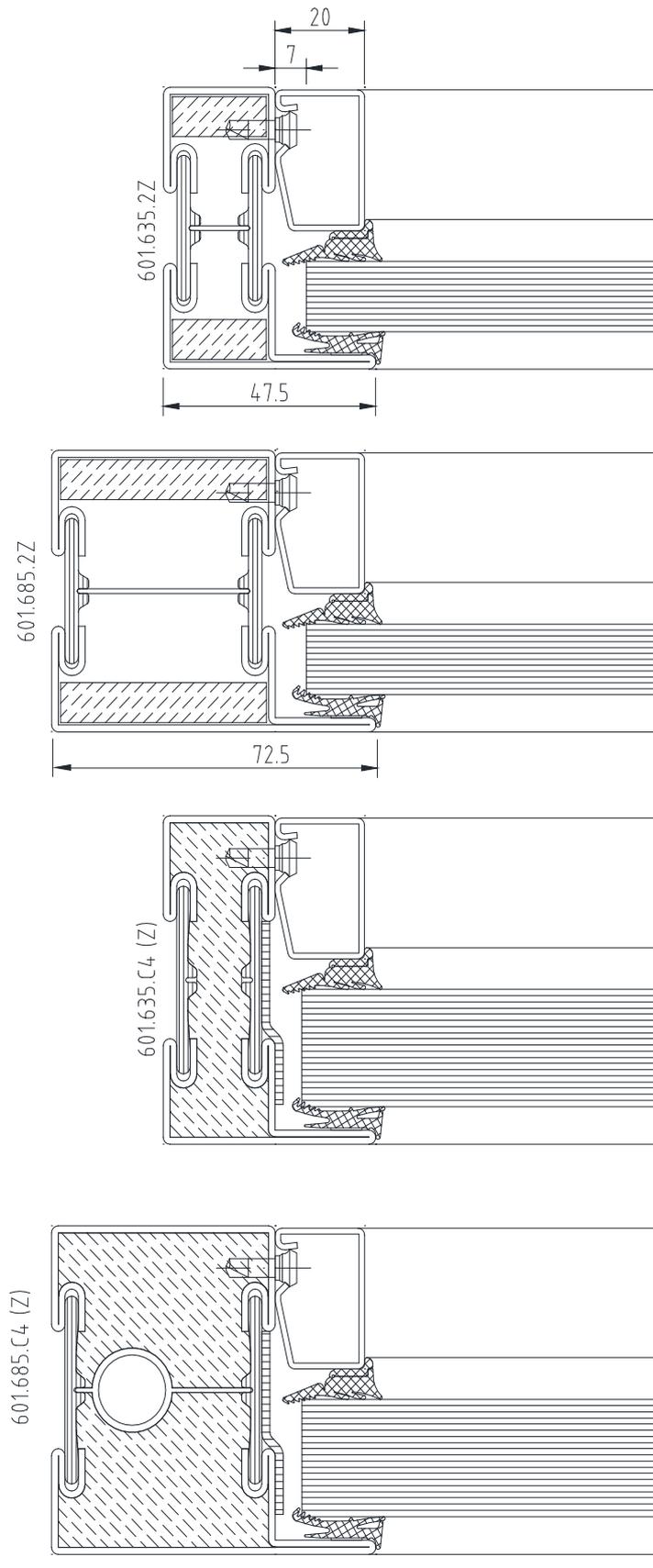
Aperçu coupes – Portes simples



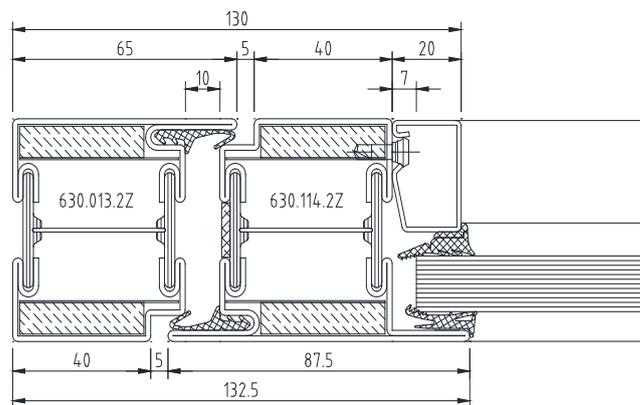
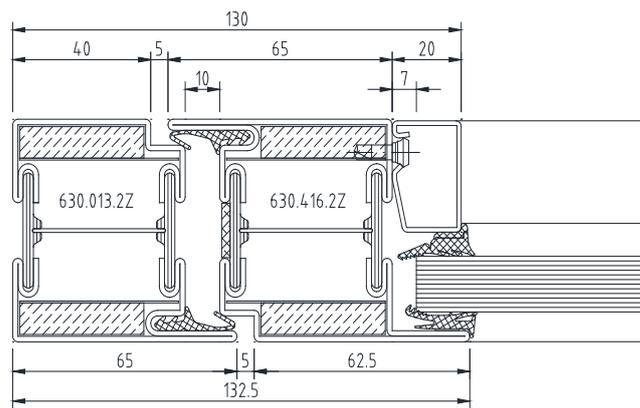
Aperçu coupes – Avec panneau latéral



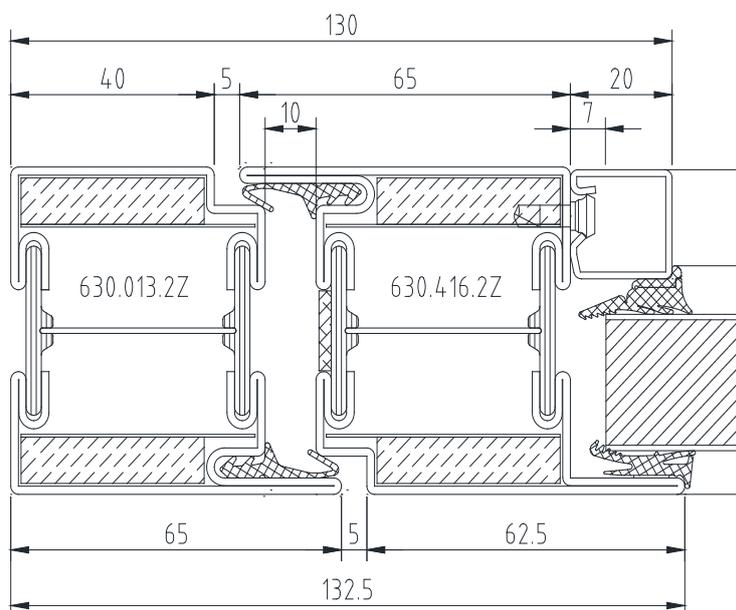
Coupe 1 – Janisol 2 / Janisol 3



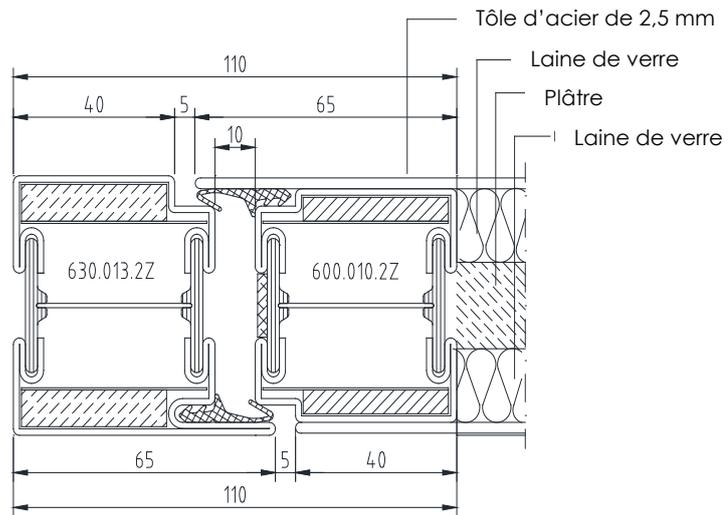
Coupe 2 – Janisol 2



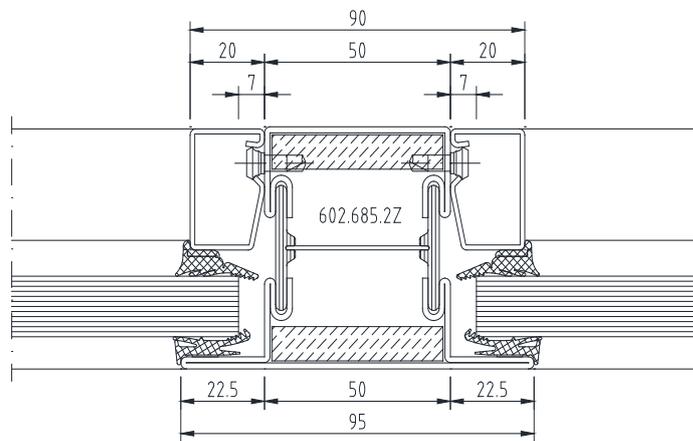
Coupe 2.1 – Janisol 2



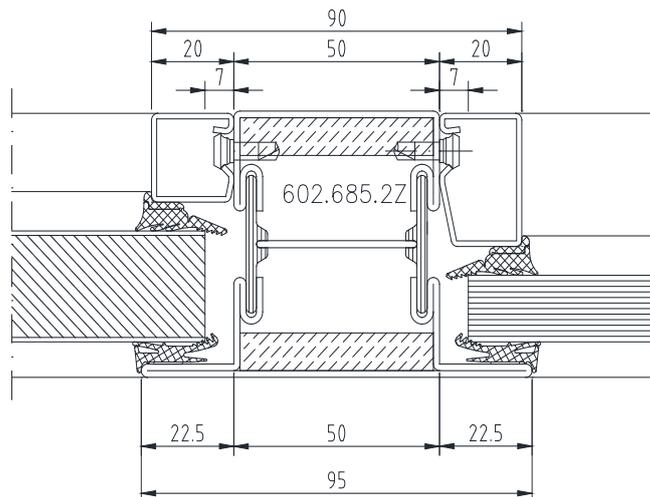
Coupe 2.2 – Janisol 2



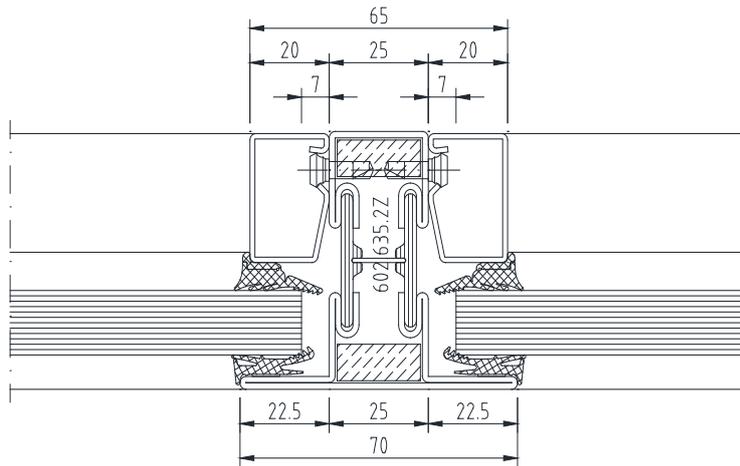
Coupe 3 – Janisol 2



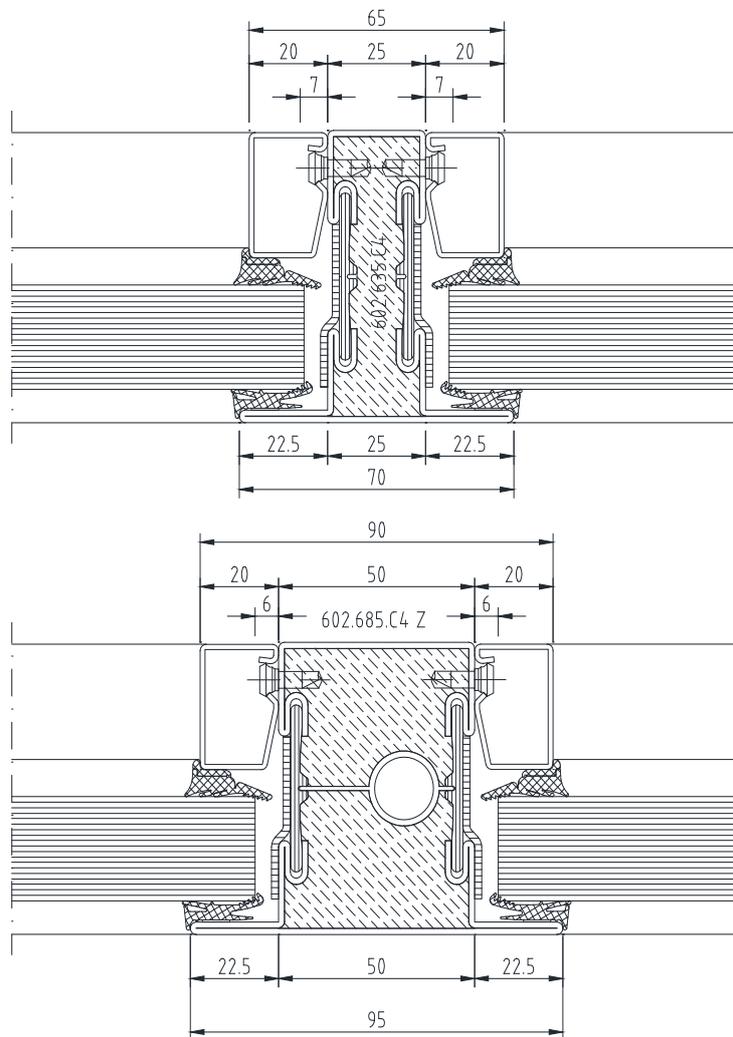
Coupe 3.1 – Janisol 2



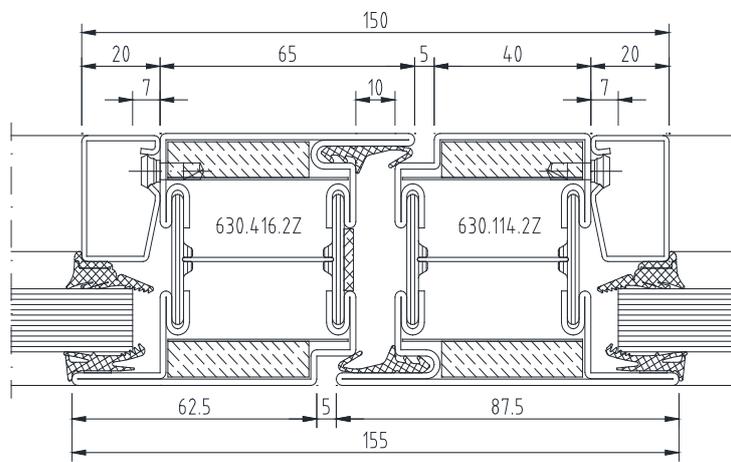
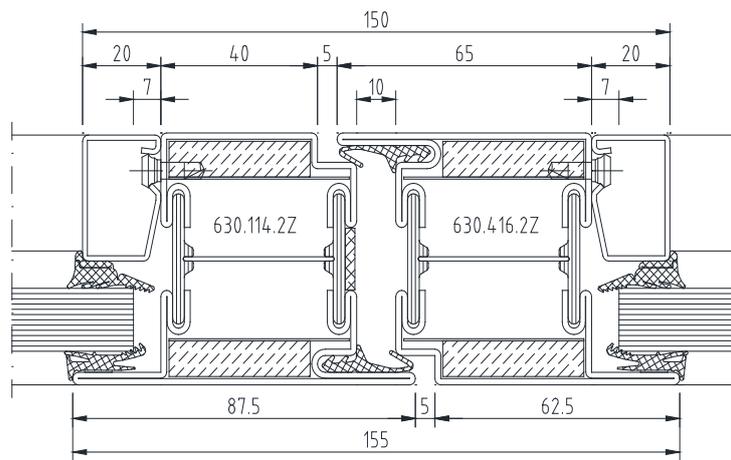
Coupe 3.2 – Janisol 2



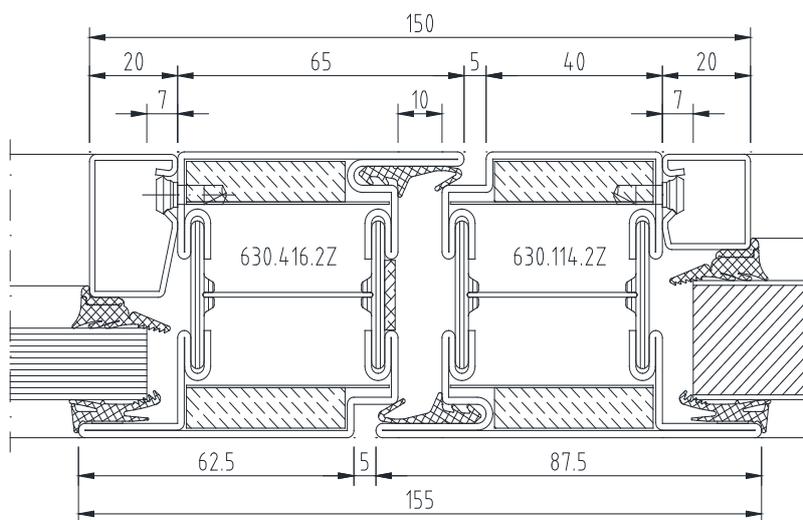
Coupe 3.3 – Janisol C4



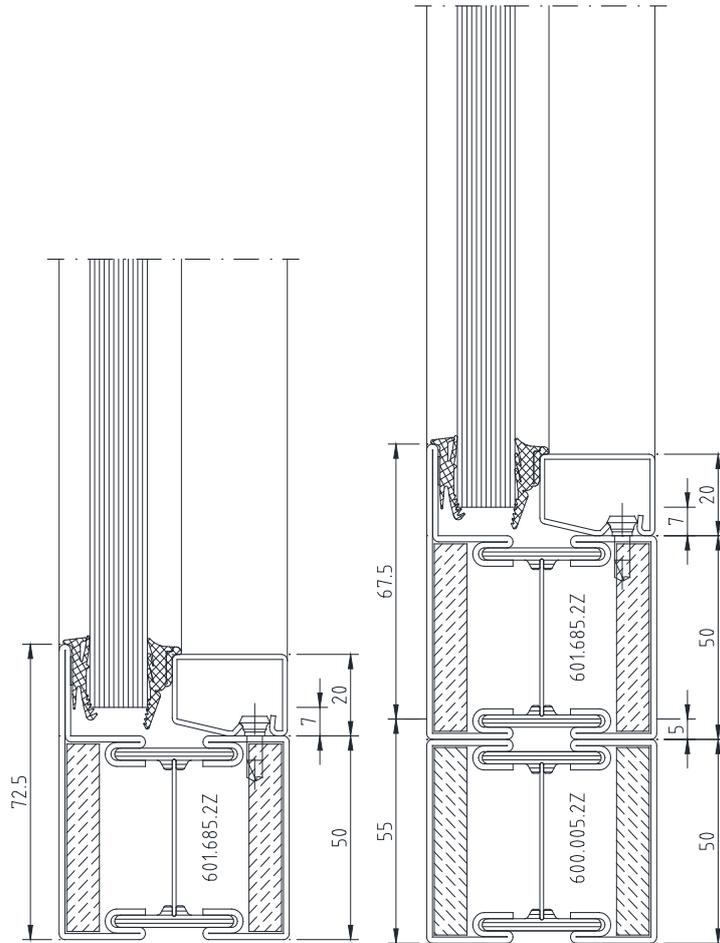
Coupe 4 – Janisol 2



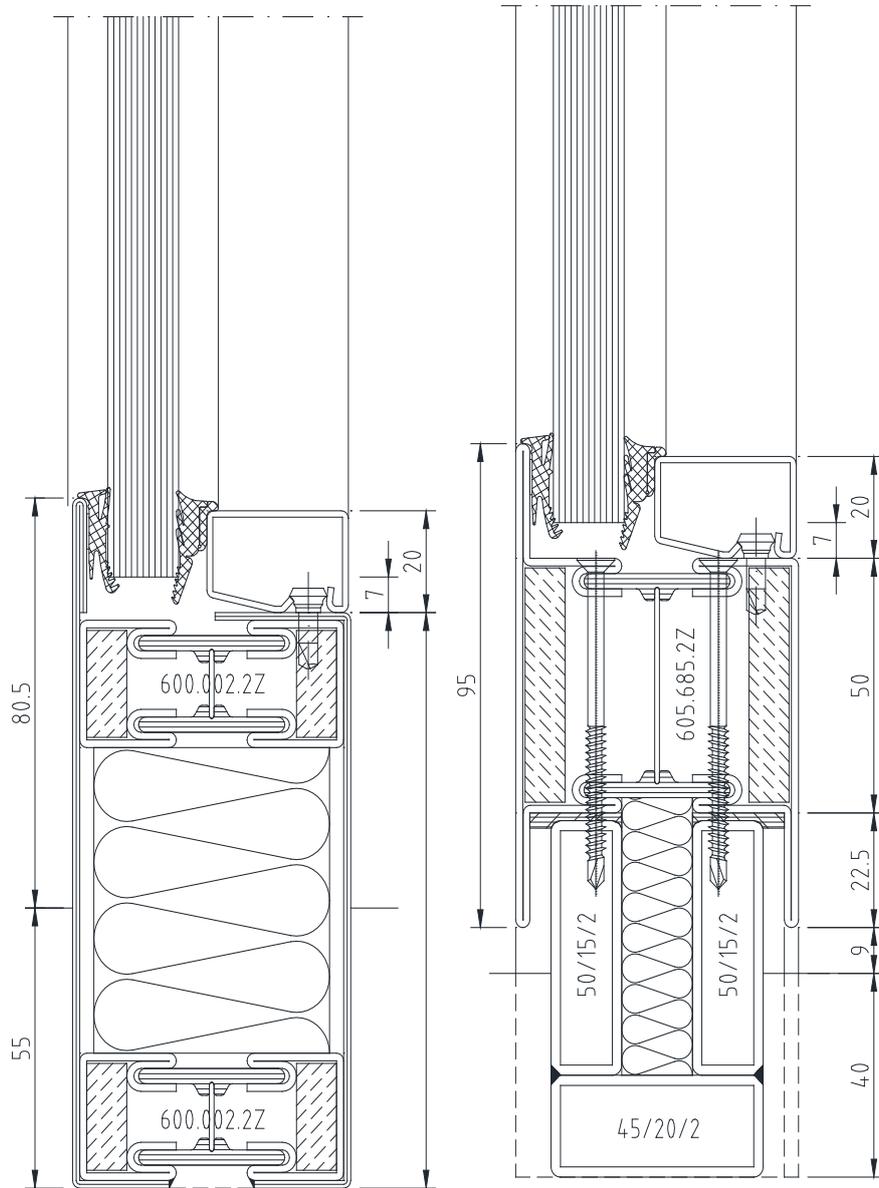
Coupe 4.1 – Janisol 2



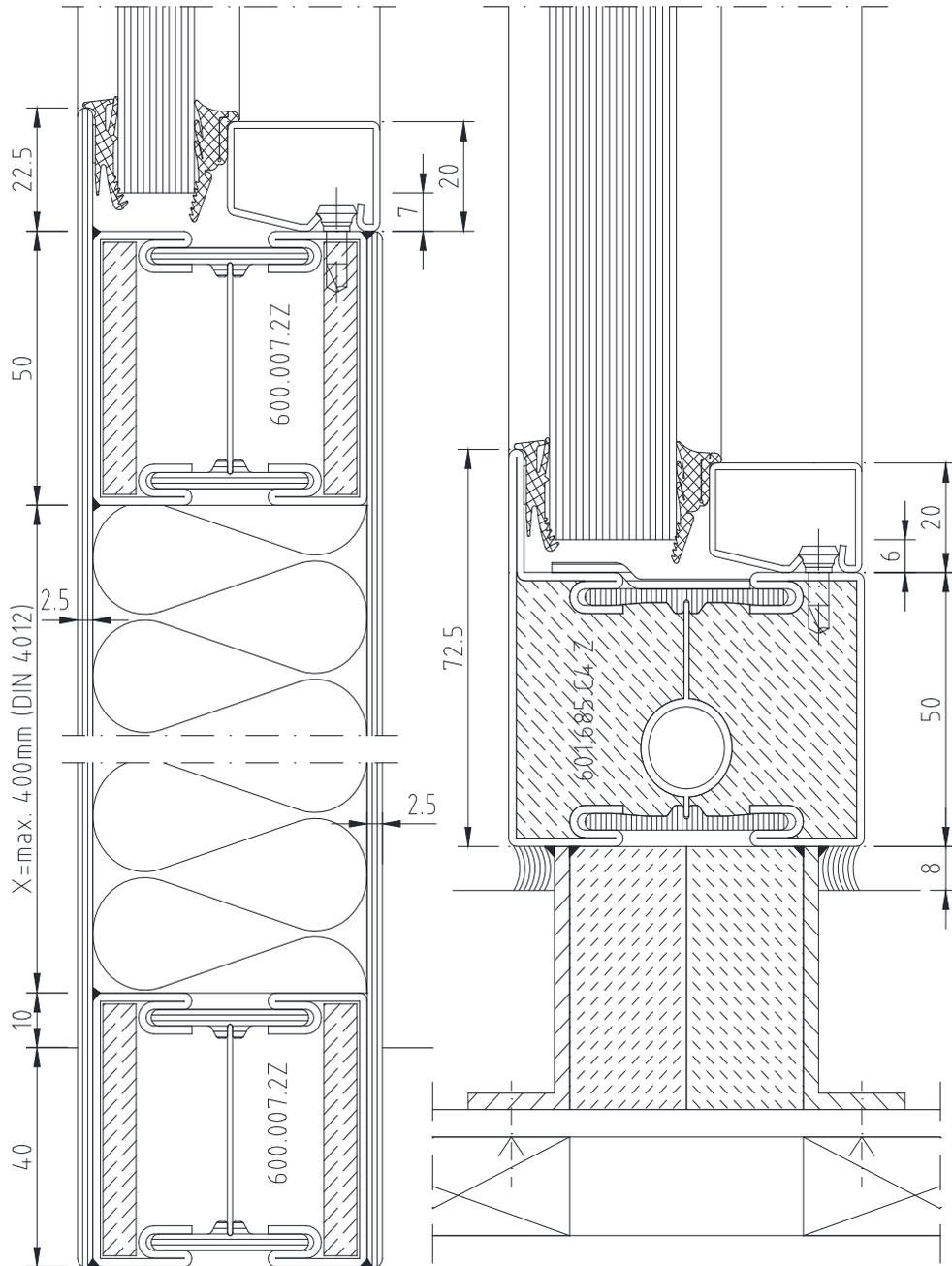
Coupe 5 - Janisol 2



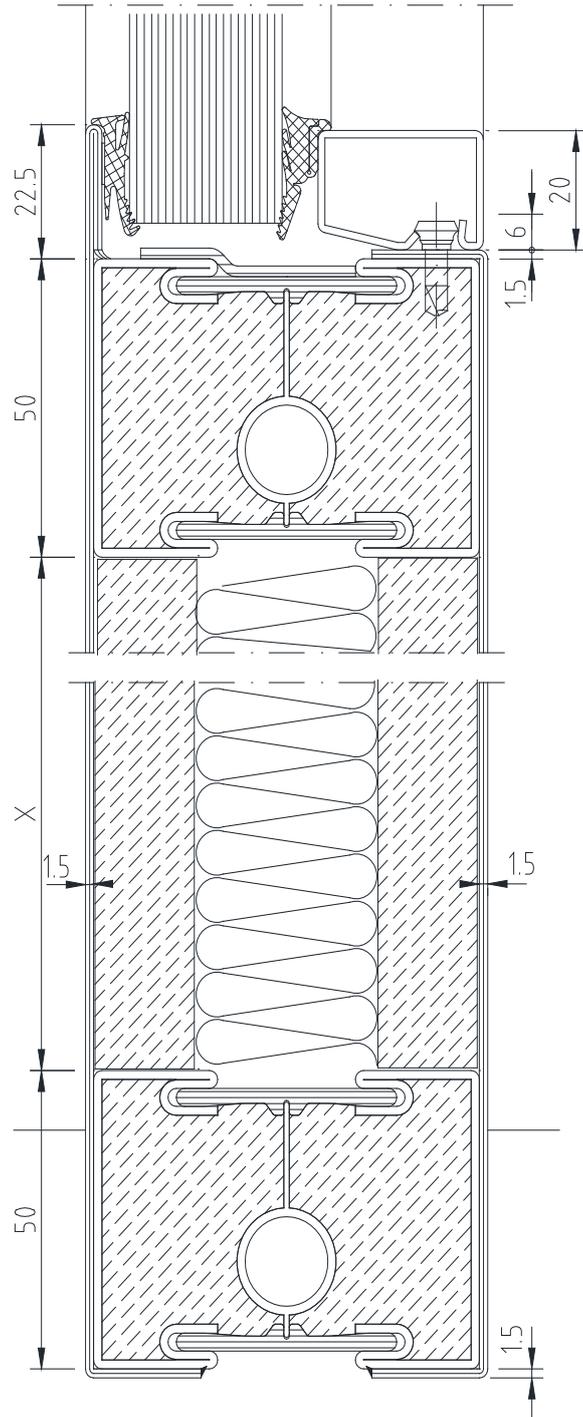
Coupe 5.2 – Janisol 2



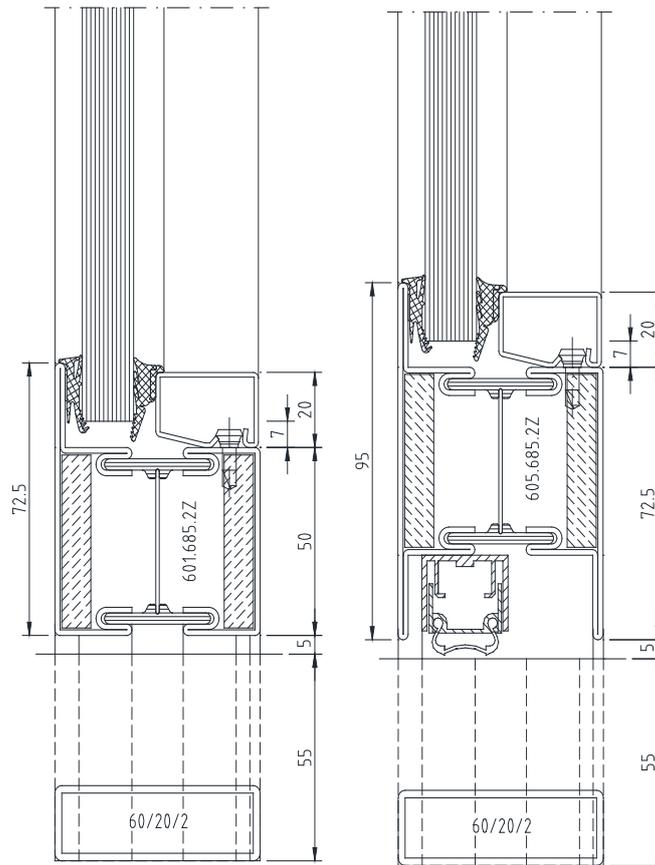
Coupe 5.3 – Janisol 2 / Janisol C4



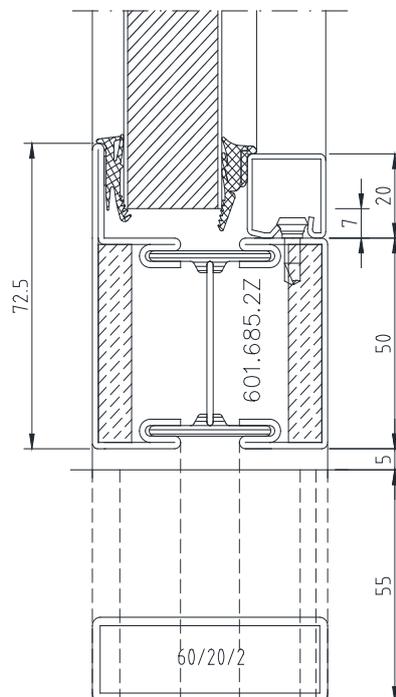
Coupe 5.4 – Janisol C4



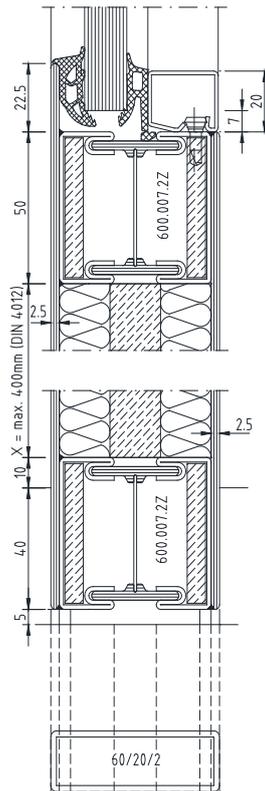
Coupe 6 – Janisol 2



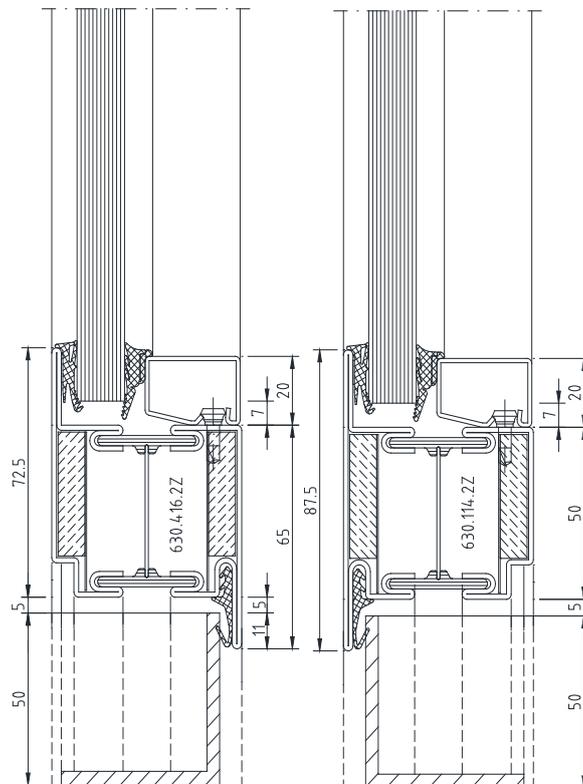
Coupe 6.1 – Janisol 2



Coupe 6.2 – Janisol 2

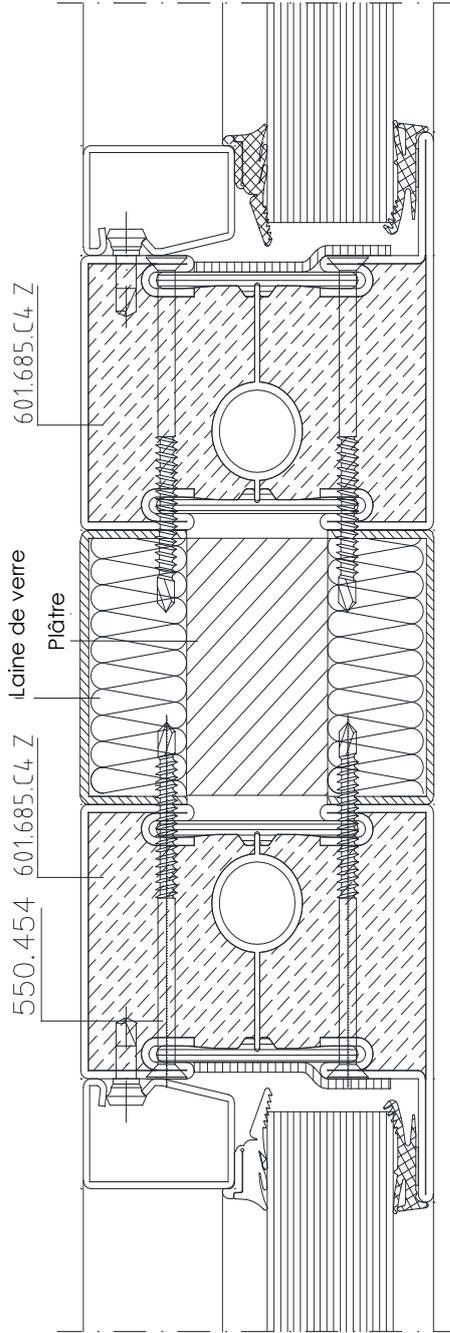


Coupe 6.3 – Janisol 2

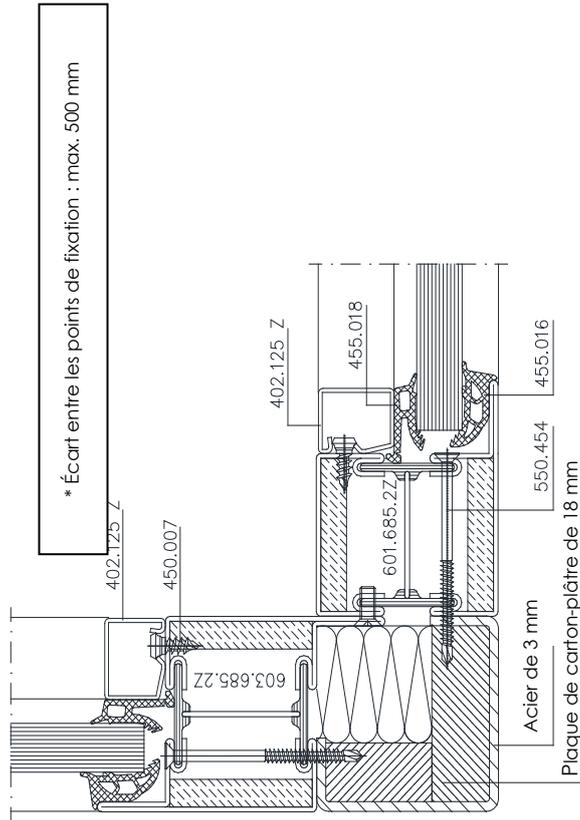


Coupe 7.1.1 – Janisol C4

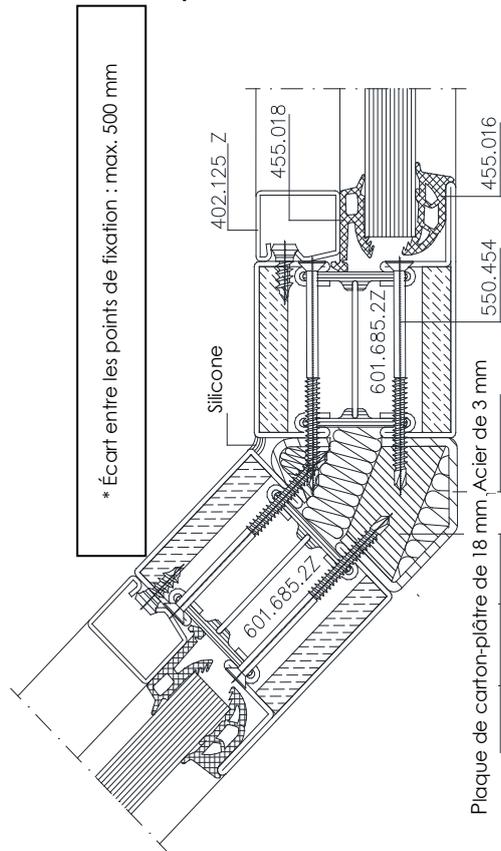
* Écart entre les points de fixation : max. 500 mm



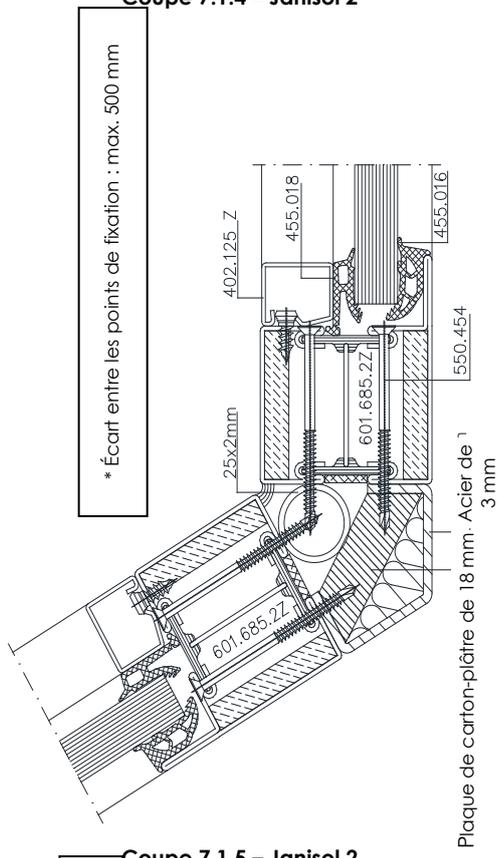
Coupe 7.1.2 – Janisol 2



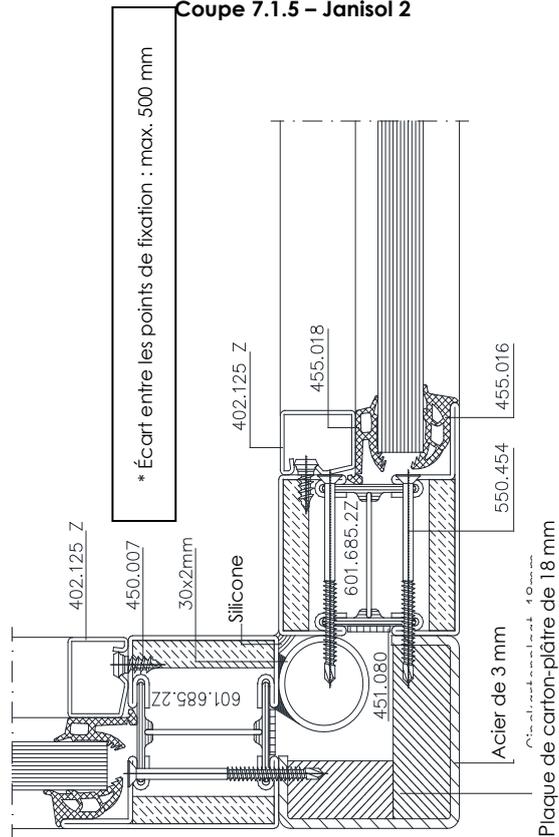
Coupe 7.1.3 – Janisol 2



Coupe 7.1.4 – Janisol 2



Coupe 7.1.5 – Janisol 2

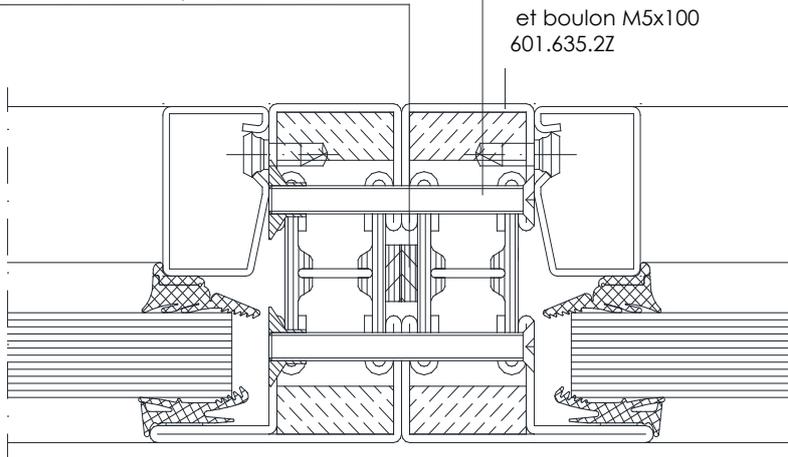


Coupe 7.2 – Janisol 2

Bande de fibres céramiques de 8 x 10 mm (2 x 451.021)

Vis conique *

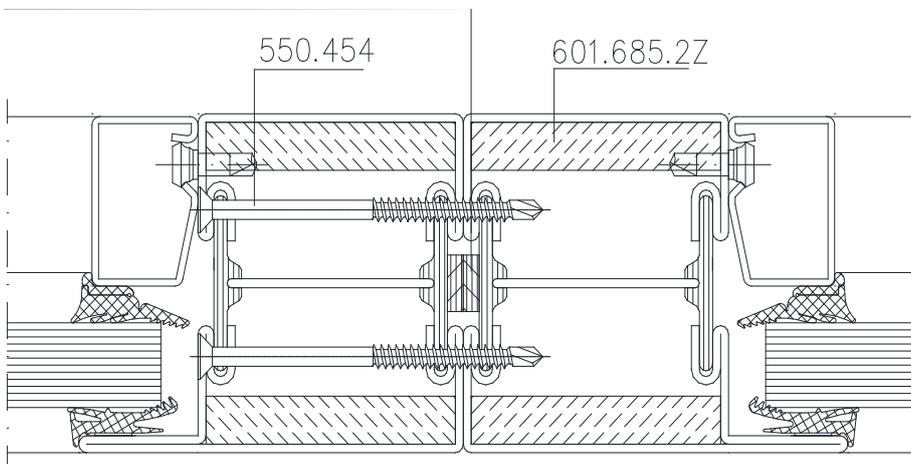
et boulon M5x100
601.635.2Z



Bande de fibres céramiques de 8 x 10 mm (2 x 451.021)

550.454

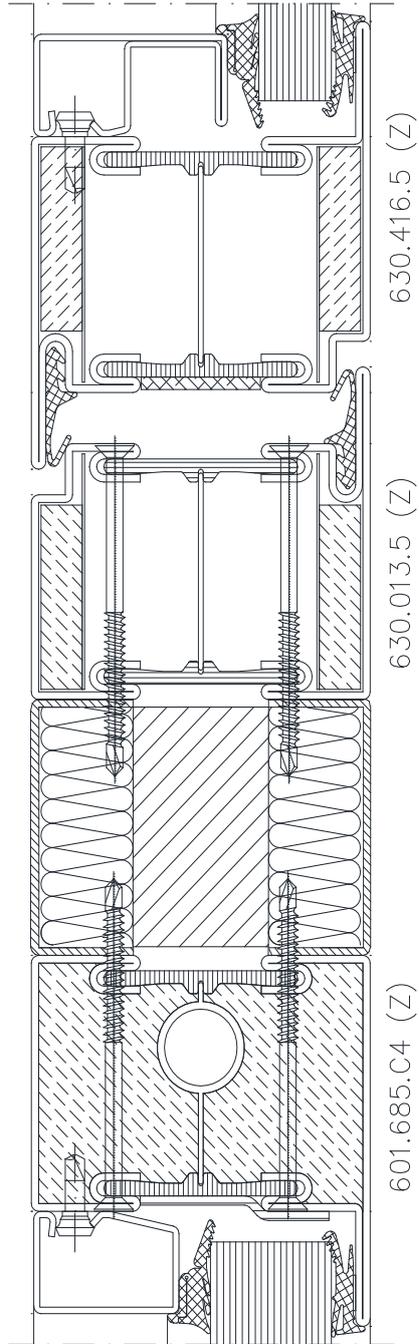
601.685.2Z



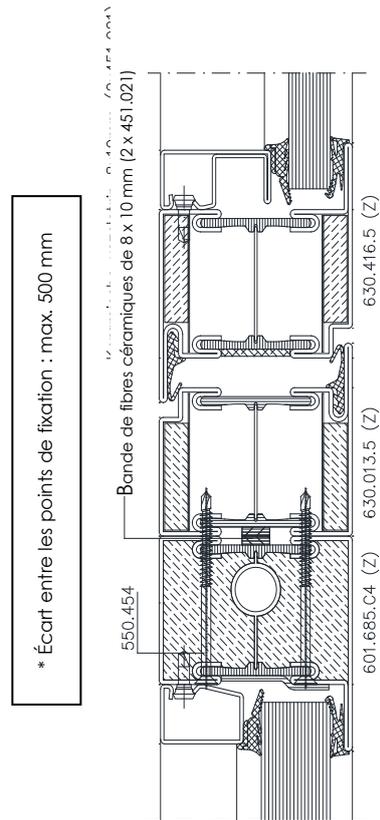
* Écart entre les points de fixation : max. 500 mm

Coupe 8.1 – Janisol 2 / Janisol C4

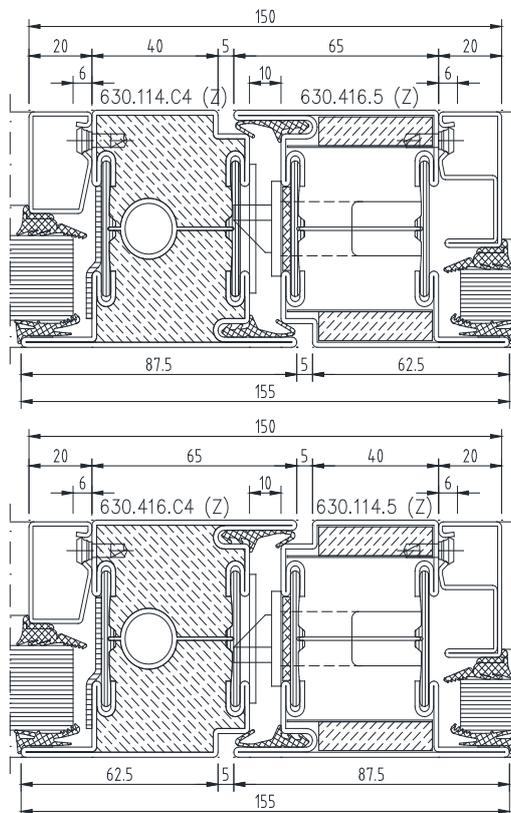
* Écart entre les points de fixation : max. 500 mm



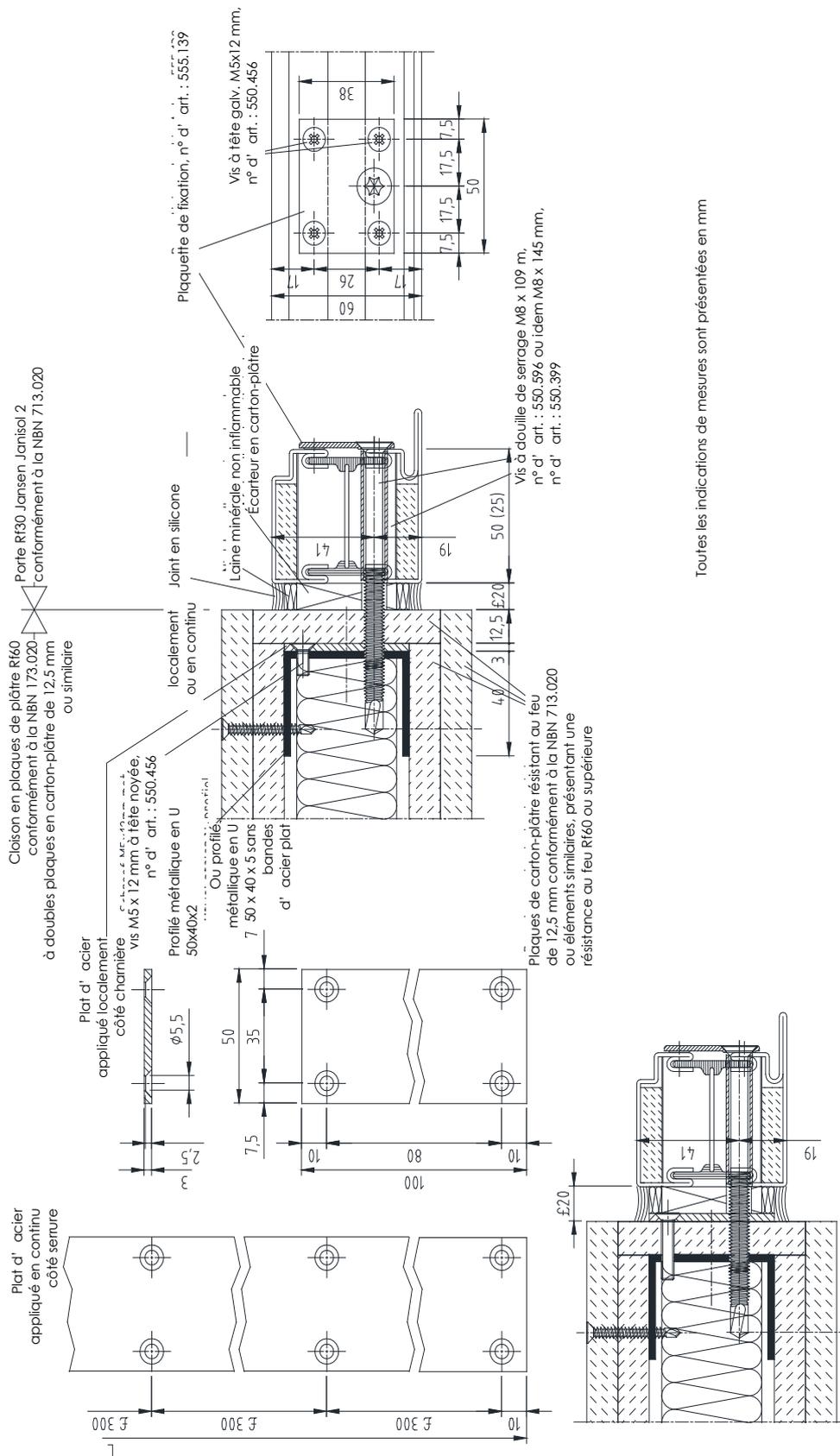
Coupe 8.2 – Janisol 2 / Janisol C4



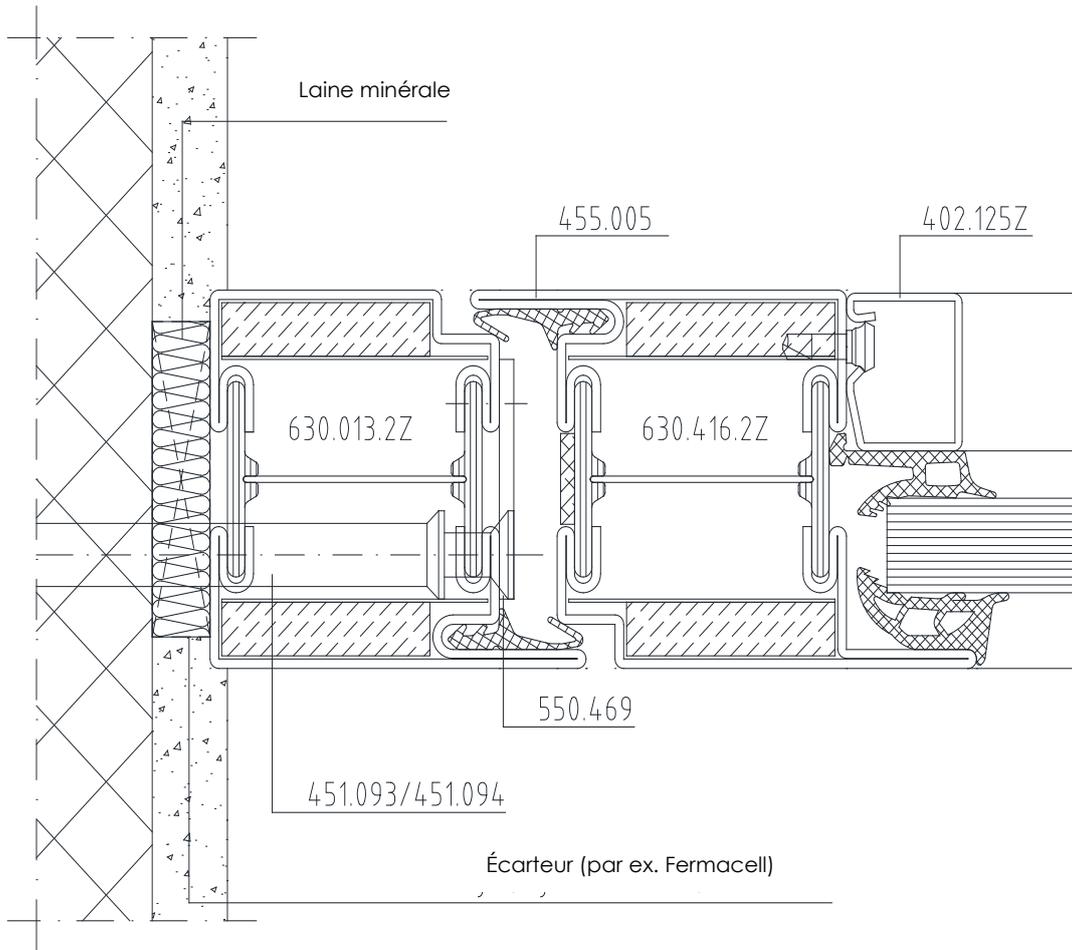
Coupe 8.3 – Janisol 2 / Janisol C4



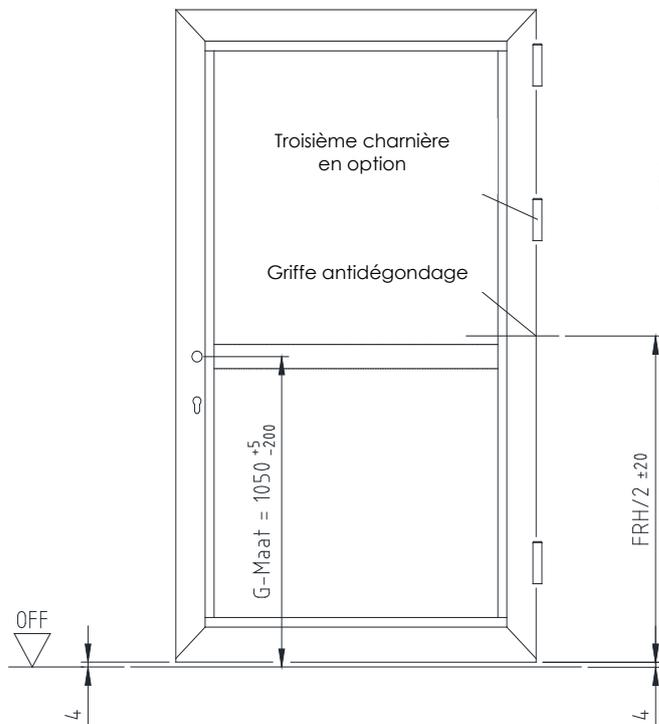
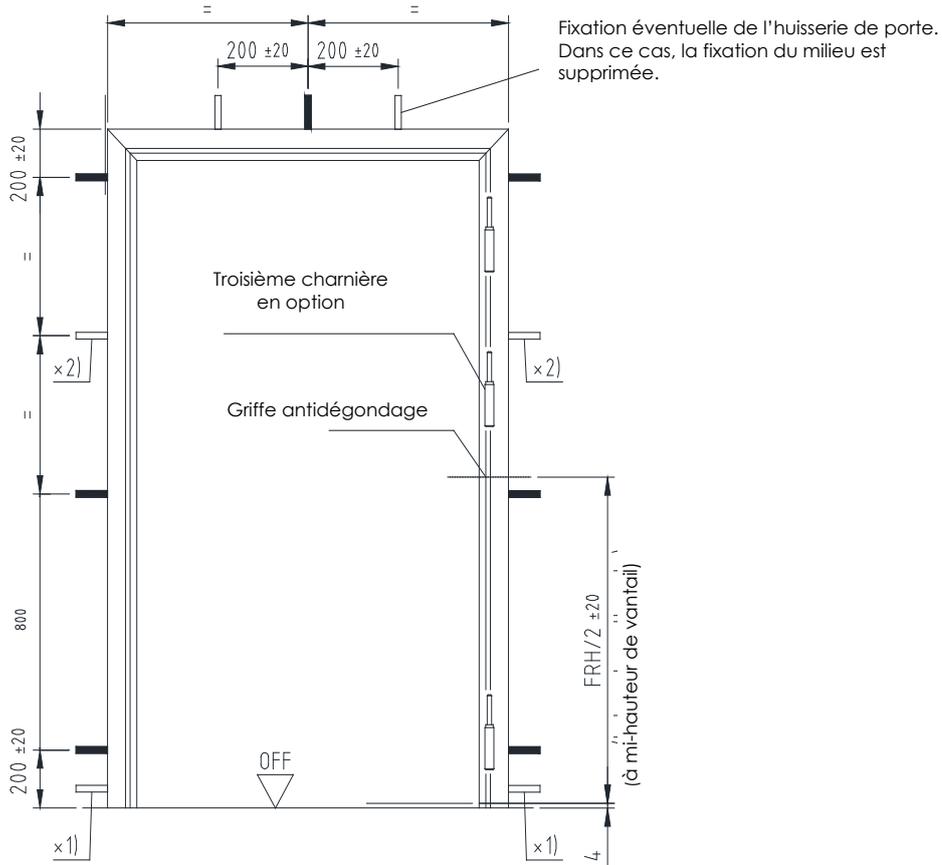
Coupe 9.1 – Janisol 2 / Janisol C4



Coupe 9.2 – Janisol 2



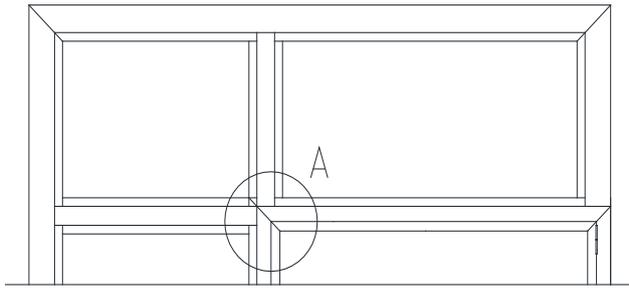
Coupe 9.3 – Janisol 2



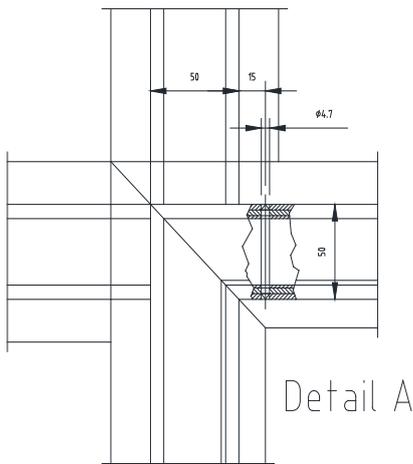
x 2) Lorsque la baie nette s'établit à 2500 mm, on prévoit une fixation supplémentaire.

x 1) À défaut d'encastrement de l'hubriserie dans le sol, il convient de prévoir une fixation supplémentaire à 60 ± 20 mm au-dessus du niveau 0.

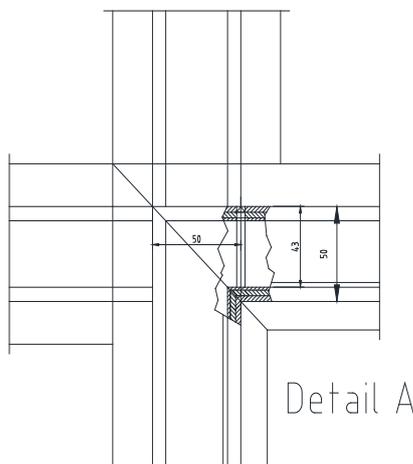
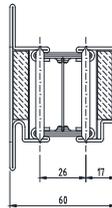
Coupe 10.1 : Tiges à souder - Janisol 2



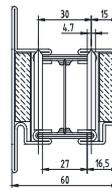
Les tiges à souder 550.498 sont nécessaires lorsqu'un montant est placé sous contrainte et qu'il convient l'assembler, compte tenu de la structure (voir exemple ci-dessous).



Tiges à souder 550.498 dans les parties sup. et inf.

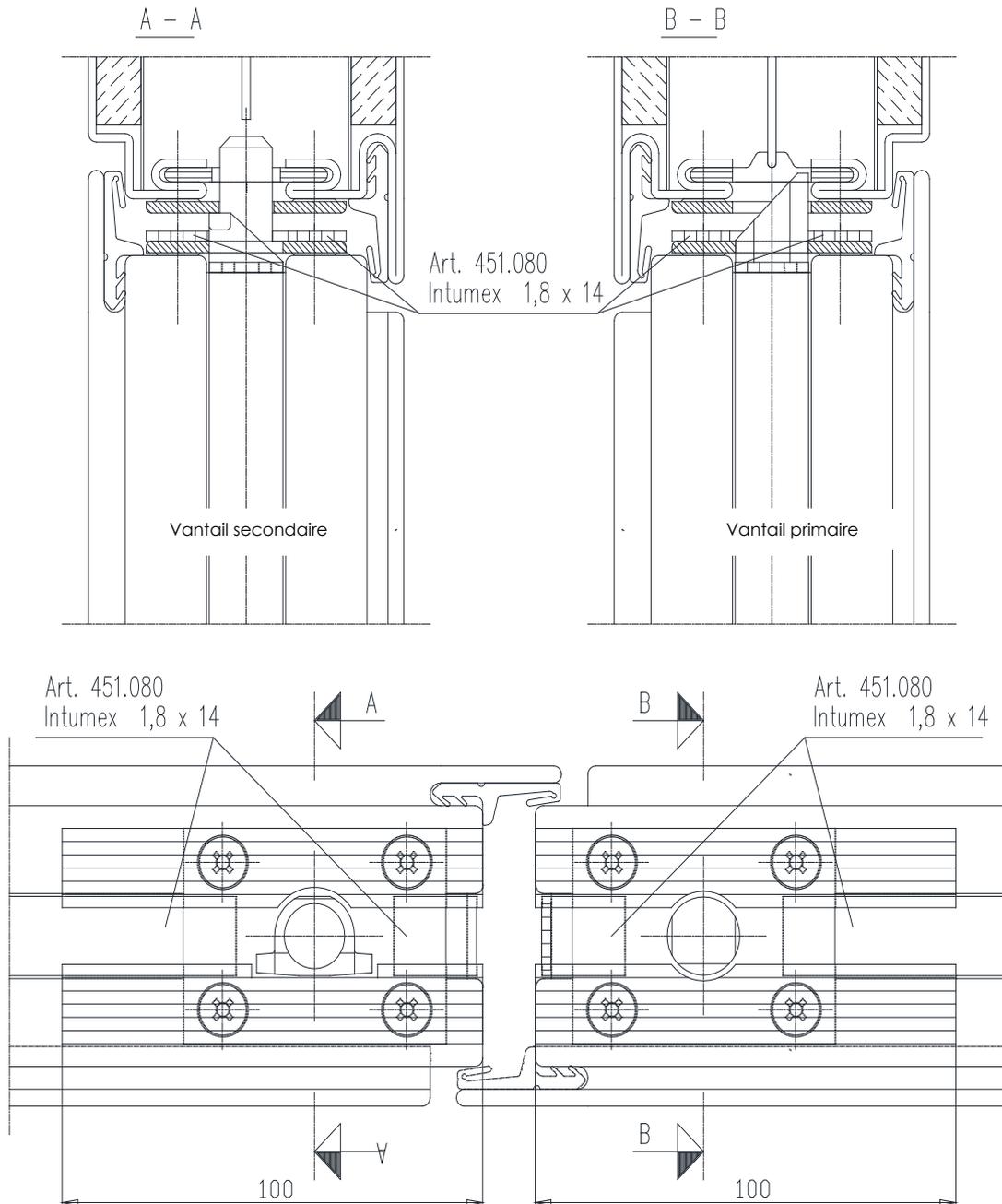


Tiges à souder 550.498 dans les parties sup. et inf.
Réduire de 7 mm en bas

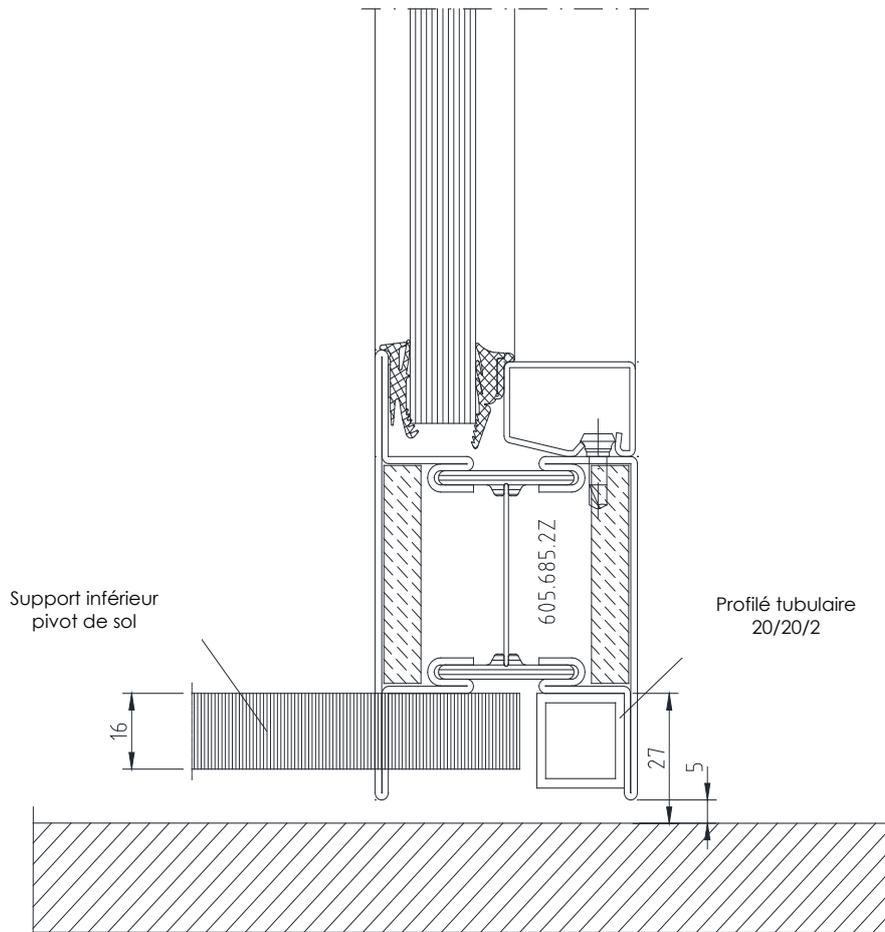


Évidement de profilé pour l'ouvre-porte électr.
Largeur : 27 mm

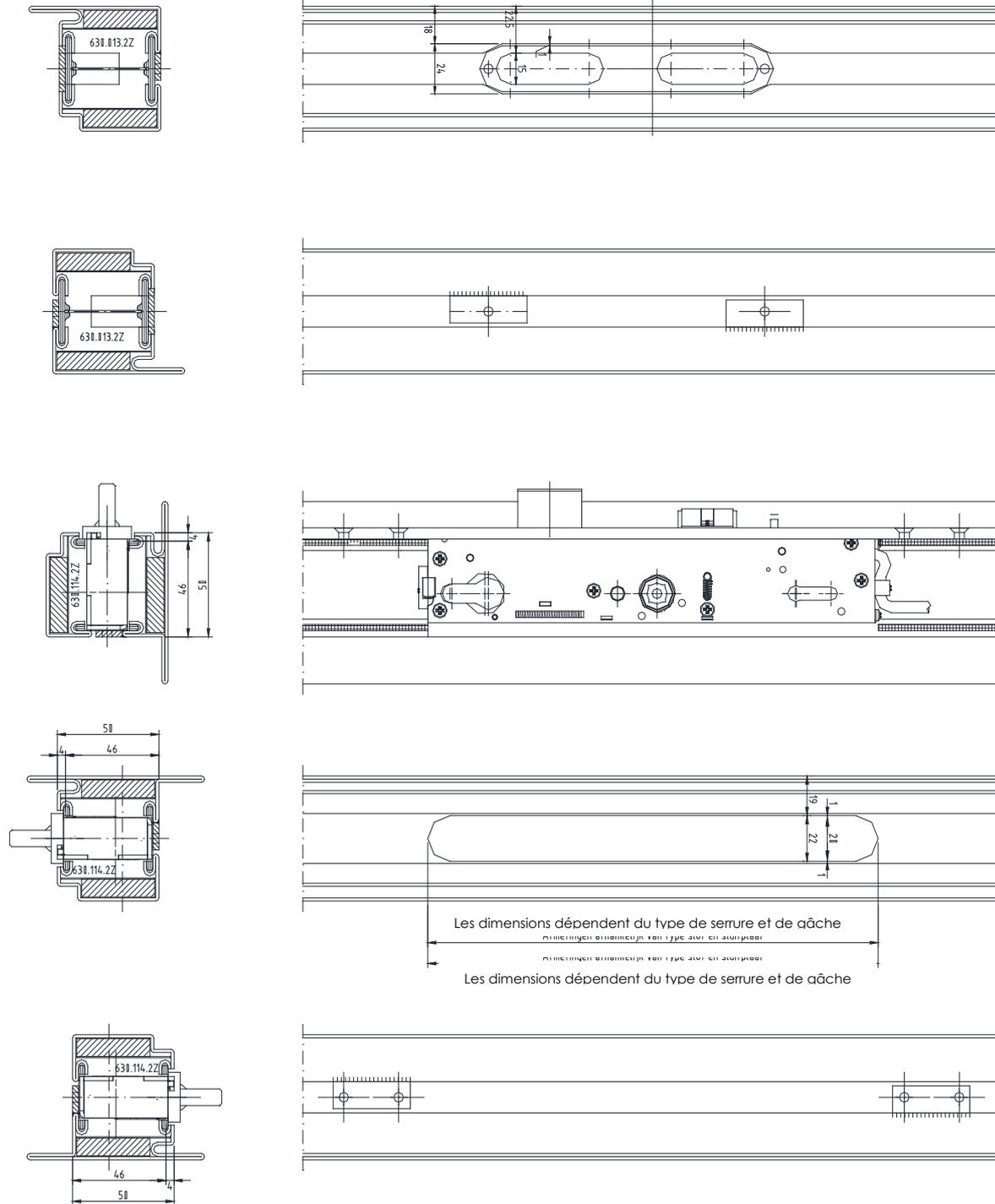
Coupe 11.1 : Détail produit intumescent supplémentaire – Janisol 2



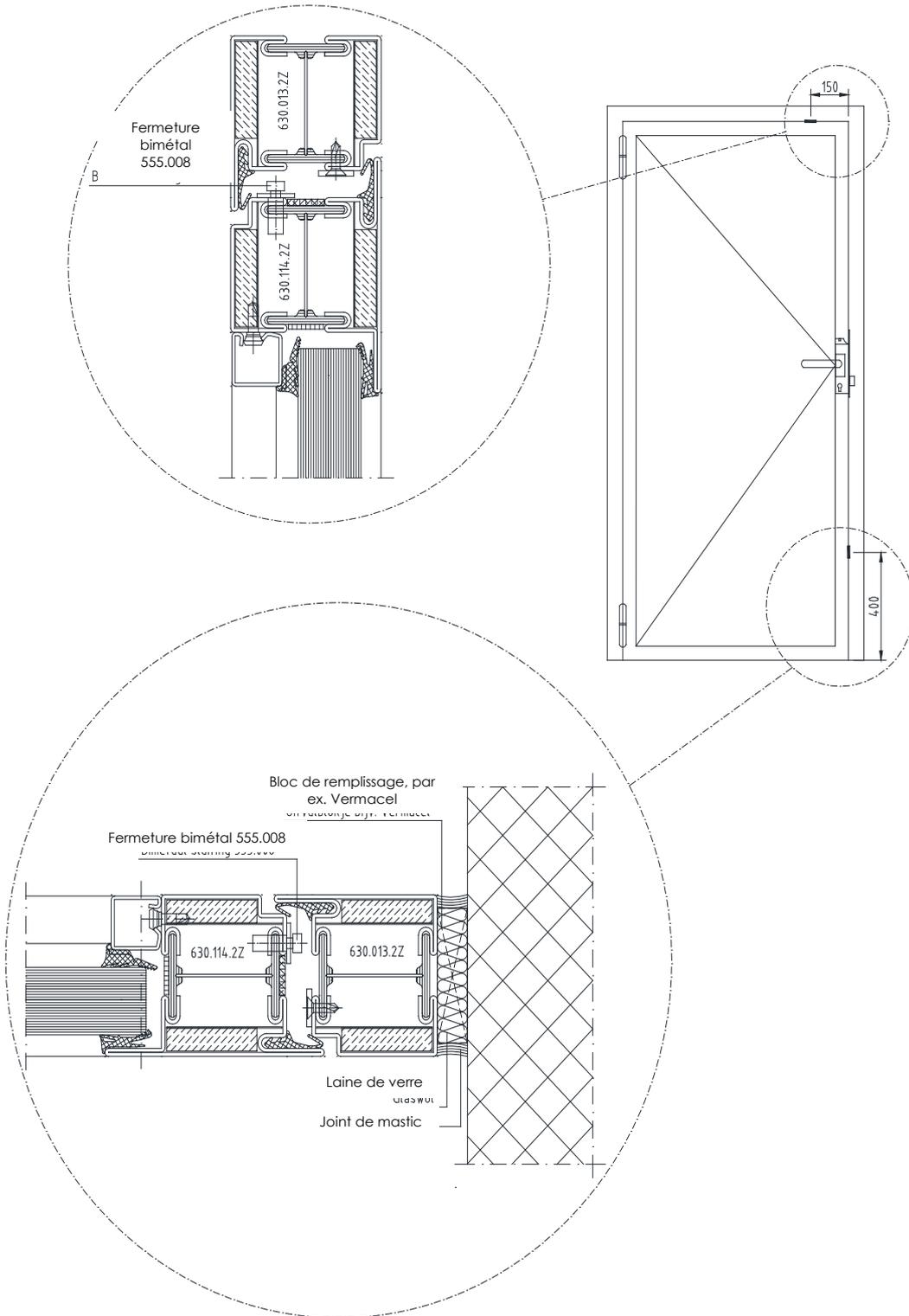
Détail Partie du plancher



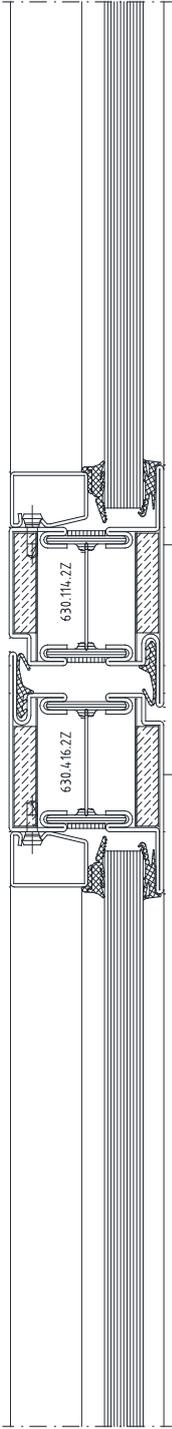
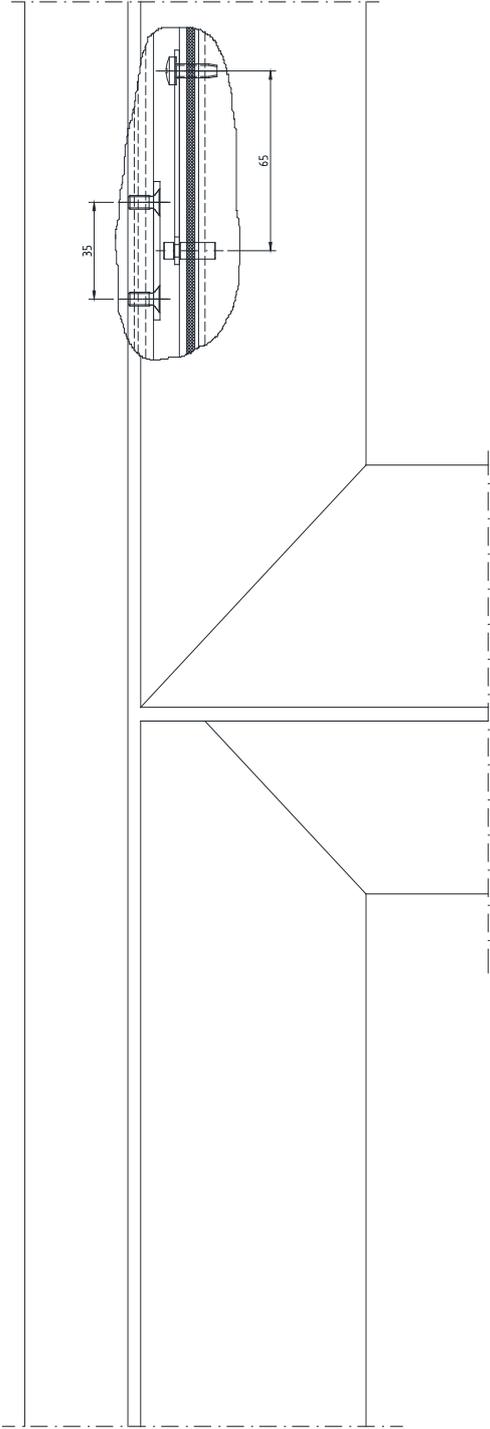
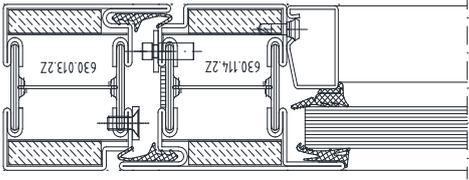
Montage de la serrure



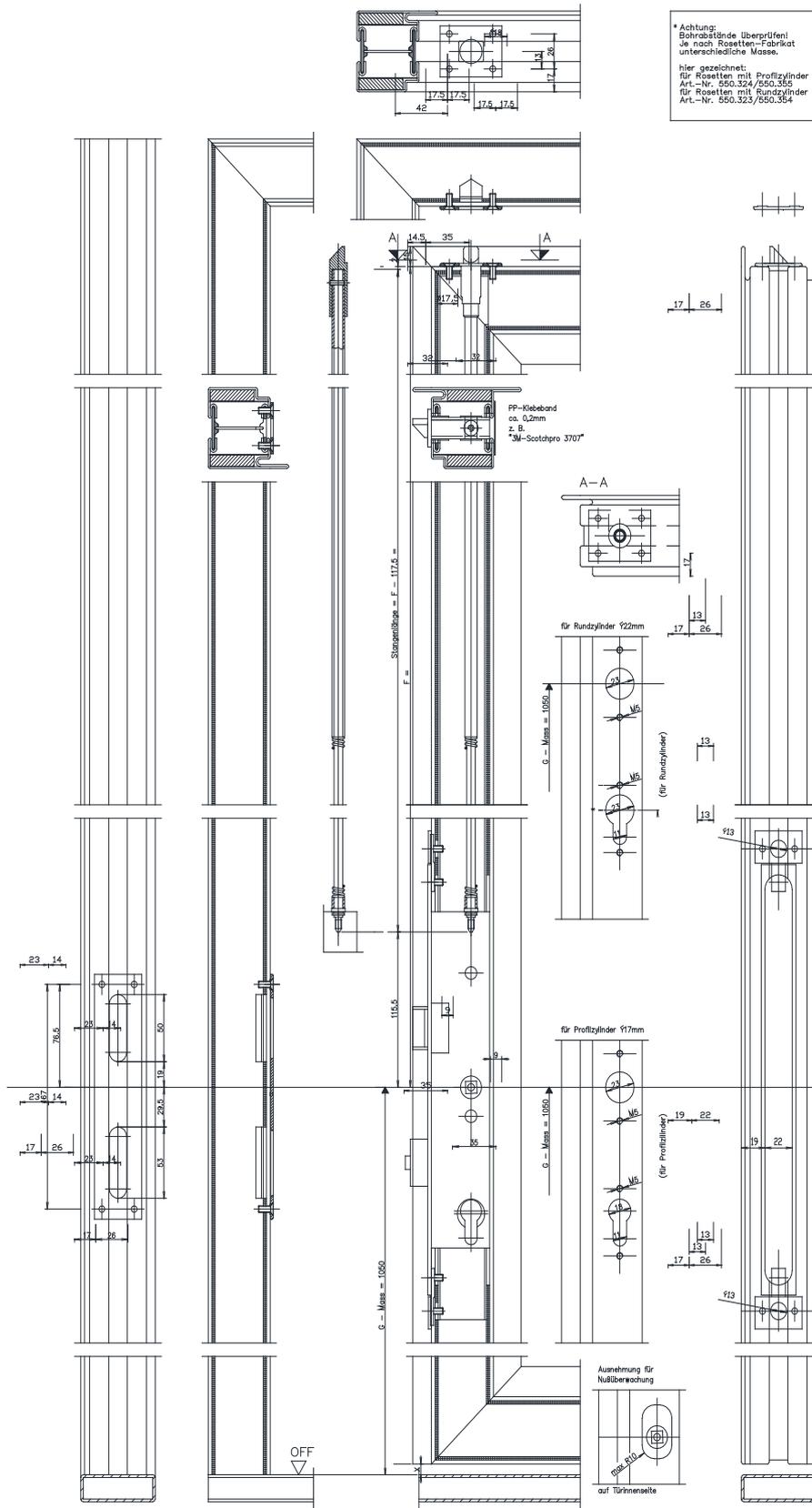
Janisol 2 Serrure bimétal



Détail assemblage Besam



W-2174



OVERZICHT SLUITWERK ENKELE DEUREN

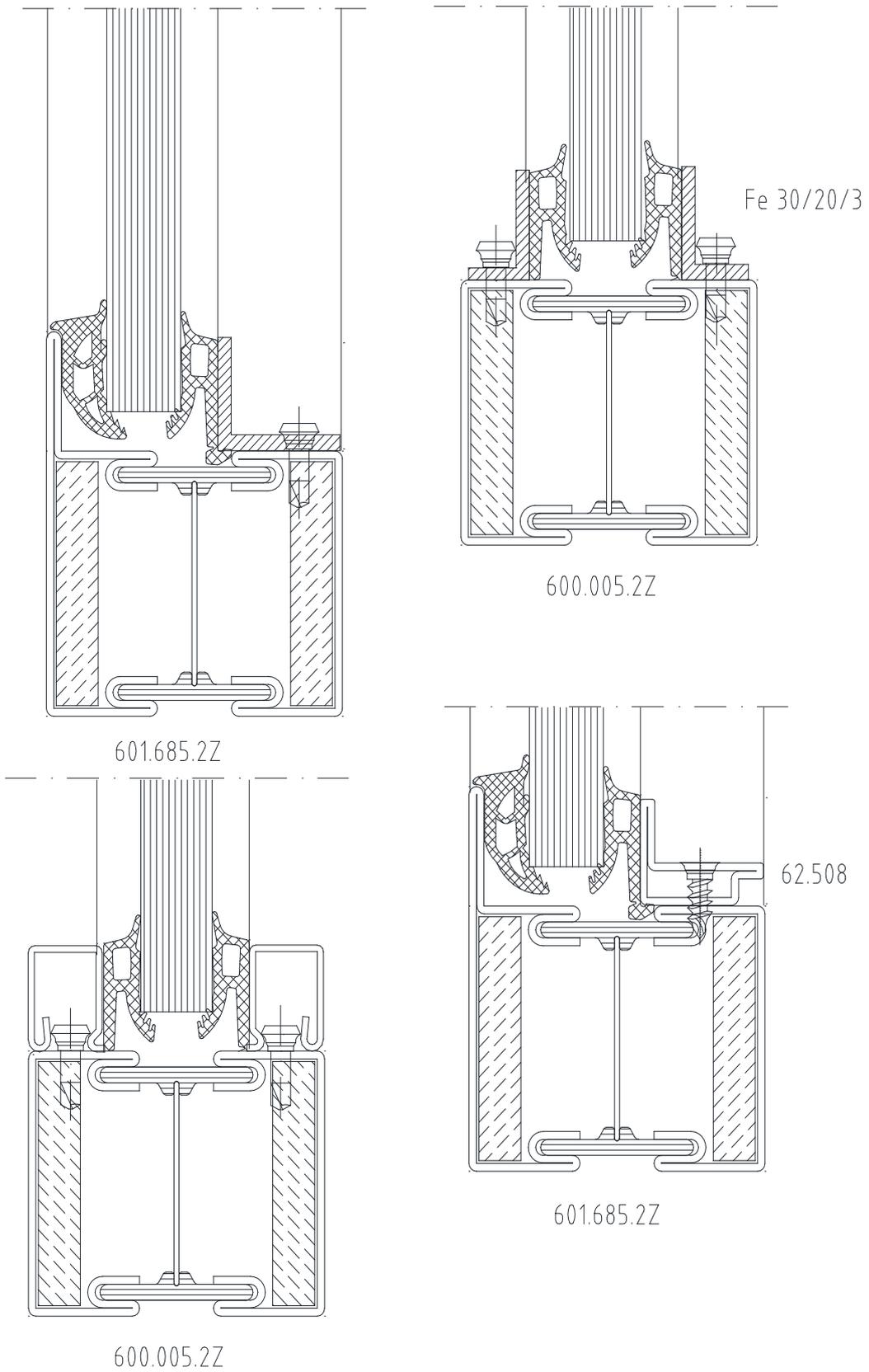
Enkele deuren zonder zijpaneel langs de slotzijde	
Combinatie éénpuntsluiting met bi-metaalsluiting	
Normale functie (met wissel, kruk binnen, kruk of trekker buiten)	
555.181	Slot DIN links en DIN rechts verstelbaar
Paniekfunctie B (zonder wissel, kruk binnen en buiten)	
555.184	Slot DIN links
555.185	Slot DIN rechts
Paniekfunctie E (met wissel, kruk binnen en trekker buiten)	
555.187	Slot DIN links en DIN rechts verstelbaar
555.008	Bi-metaalsluiting (bovenaan en onderaan)
555.224	Sluitplaat
555.001	Bevestigingsplaatje in staal voor sloten
555.002	Bevestigingsplaatje in rvs voor sloten
555.137	Dievenklauw
Driepuntsluiting	
Eff 319	Mechanisch bediend (ingebouwd in Janisol C3 profiel)
Eff 819	Electrisch bediend (ingebouwd in Janisol C3 profiel)

Enkele deuren met zijpaneel langs de slotzijde	
Combinatie éénpuntsluiting met bi-metaalsluiting	
Normale functie (met wissel, kruk binnen, kruk of trekker buiten)	
555.181	Slot DIN links en DIN rechts verstelbaar
Paniekfunctie B (zonder wissel, kruk binnen en buiten)	
555.184	Slot DIN links
555.185	Slot DIN rechts
Paniekfunctie E (met wissel, kruk binnen en trekker buiten)	
555.187	Slot DIN links en DIN rechts verstelbaar
555.008	Bi-metaalsluiting (enkel bovenaan)
555.224	Sluitplaat
555.001	Bevestigingsplaatje in staal voor sloten
555.002	Bevestigingsplaatje in rvs voor sloten
555.137	Dievenklauw
Tweepuntsluiting	
Normale functie (met wissel, kruk binnen, kruk of trekker buiten)	
555.196	Slot DIN links
555.197	Slot DIN rechts
Paniekfunctie B (zonder wissel, kruk binnen en buiten)	
555.200	Slot DIN links
555.201	Slot DIN rechts
Paniekfunctie E (met wissel, kruk binnen en trekker buiten)	
555.204	Slot DIN links
555.205	Slot DIN rechts
555.216	Stang naar bovensluiting (deurhoogte < 2500 mm)
555.217	Stang naar bovensluiting (deurhoogte van 2500 mm tot 2750 mm)
555.218	Stang naar bovensluiting (deurhoogte van 2750 mm tot 2870 mm)
555.214	Bovensluiting
555.224	Sluitplaat
555.001	Bevestigingsplaatje in staal voor sloten
555.002	Bevestigingsplaatje in rvs voor sloten
555.137	Dievenklauw

OVERZICHT SLUITWERK DUBBELE DEUREN

Sluiting primaire vleugel	
Combinatie éénpuntsluiting met bi-metaalsluiting	
Normale functie (met wissel, kruk binnen, kruk of trekker buiten)	
555.181	Slot DIN links en DIN rechts verstelbaar
Paniekfunctie B (zonder wissel, kruk binnen en buiten)	
555.184	Slot DIN links
555.185	Slot DIN rechts
Paniekfunctie E (met wissel, kruk binnen en trekker buiten)	
555.187	Slot DIN links en DIN rechts verstelbaar
555.008	Bi-metaalsluiting (enkel bovenaan)
555.224	Sluitplaat
555.001	Bevestigingsplaatje in staal voor sloten
555.002	Bevestigingsplaatje in rvs voor sloten
555.137	Dievenklauw
Tweepuntsluiting	
Normale functie (met wissel, kruk binnen, kruk of trekker buiten)	
555.196	Slot DIN links
555.197	Slot DIN rechts
Paniekfunctie B (zonder wissel, kruk binnen en buiten)	
555.200	Slot DIN links
555.201	Slot DIN rechts
Paniekfunctie E (met wissel, kruk binnen en trekker buiten)	
555.204	Slot DIN links
555.205	Slot DIN rechts
555.216	Stang naar bovensluiting (deurhoogte < 2500 mm)
555.217	Stang naar bovensluiting (deurhoogte van 2500 mm tot 2750 mm)
555.218	Stang naar bovensluiting (deurhoogte van 2750 mm tot 2870 mm)
555.214	Bovensluiting
555.224	Sluitplaat
555.001	Bevestigingsplaatje in staal voor sloten
555.002	Bevestigingsplaatje in rvs voor sloten
555.137	Dievenklauw
Sluiting secundaire vleugel	
555.380	Kantrendel
555.395	Tegenkast slot (paniek functie)
555.385	Koppelgarnituur voor 555.380/555.395 en 555.389
555.389	Onderstang
555.387	Bovenstang 1,5 m voor 555.380/555.395
555.388	Bovenstang 2,0 m voor 555.380/555.395
555.132	Bovensluiting voor 555.380/555.395
555.137	Dievenklauw

Annexe A : Variantes parcloses



Annexe B1 : Pose d'une fermeture deux points et de verrous (portes doubles)

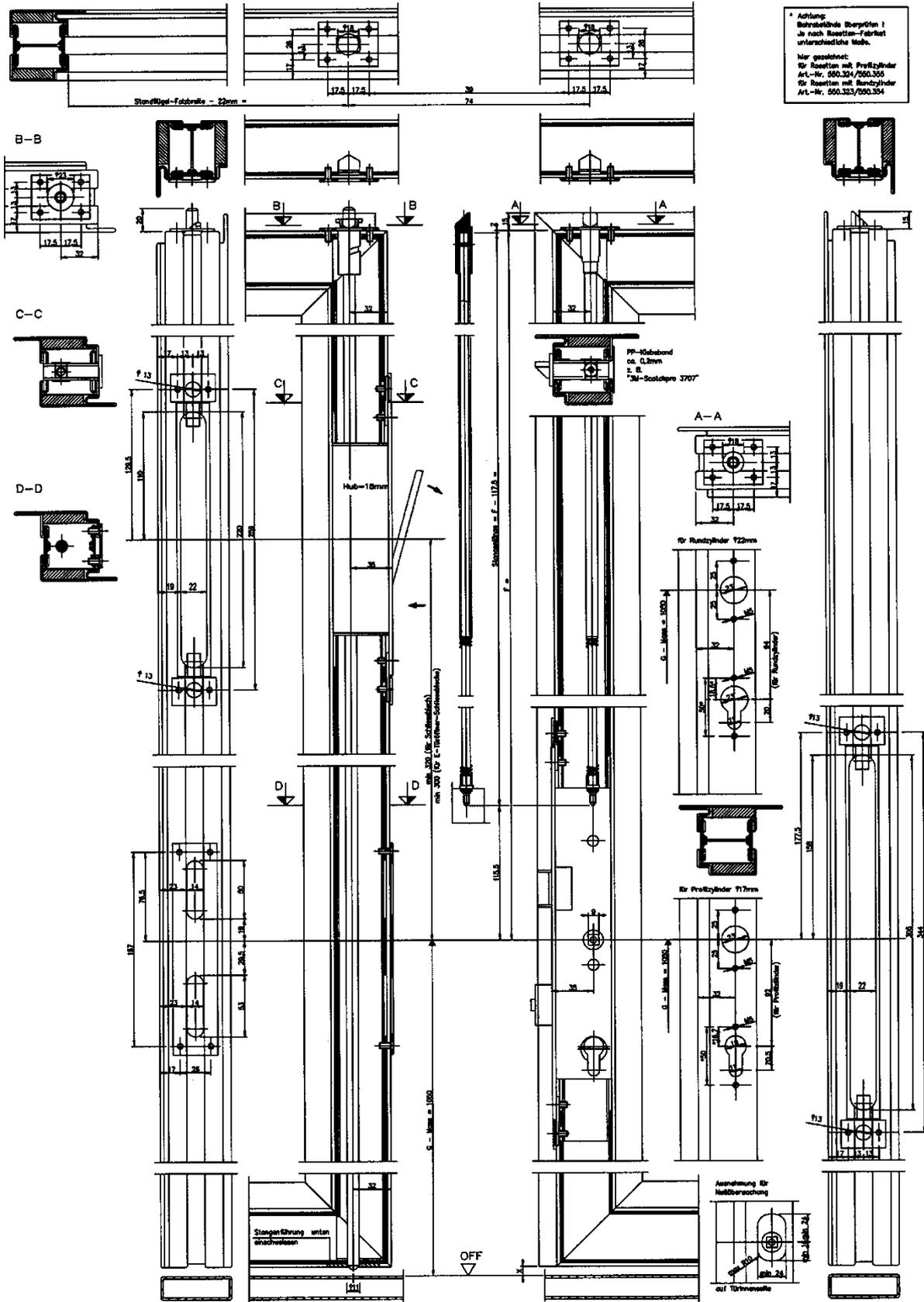
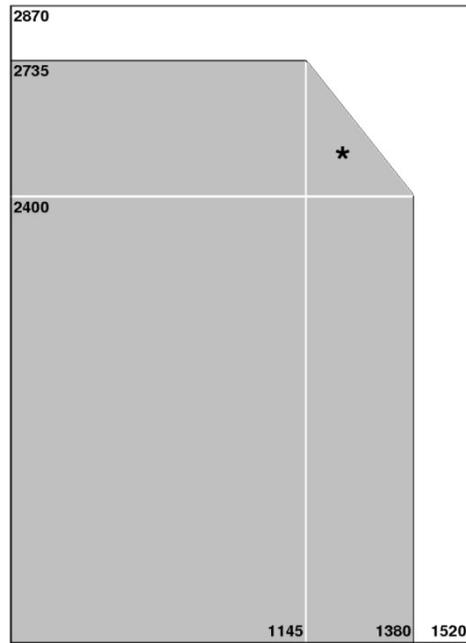
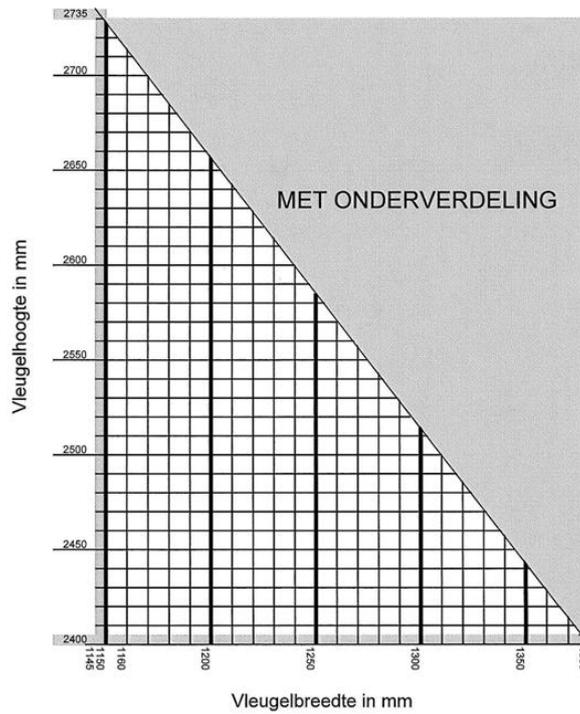


Figure 1



- Eén beglazing
- Met onderverdeling
- * Zie figuur 1A voor detail

Figure 1A



Tabel voor deurvleugelhoogtes van 2400-2735mm
en deurvleugelbreedtes van 1145-1380mm

Figure 2

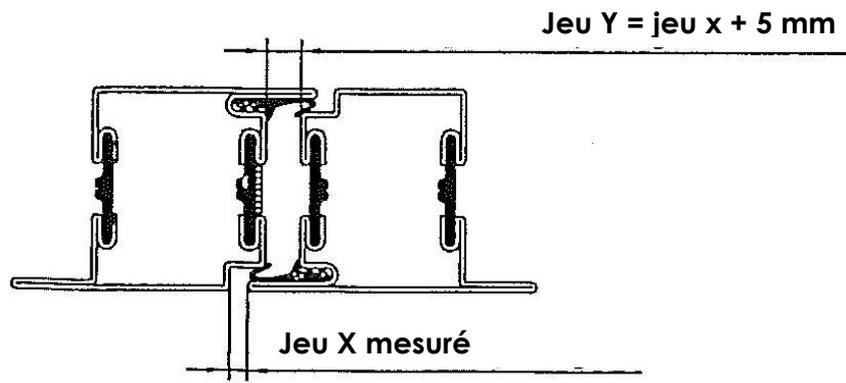
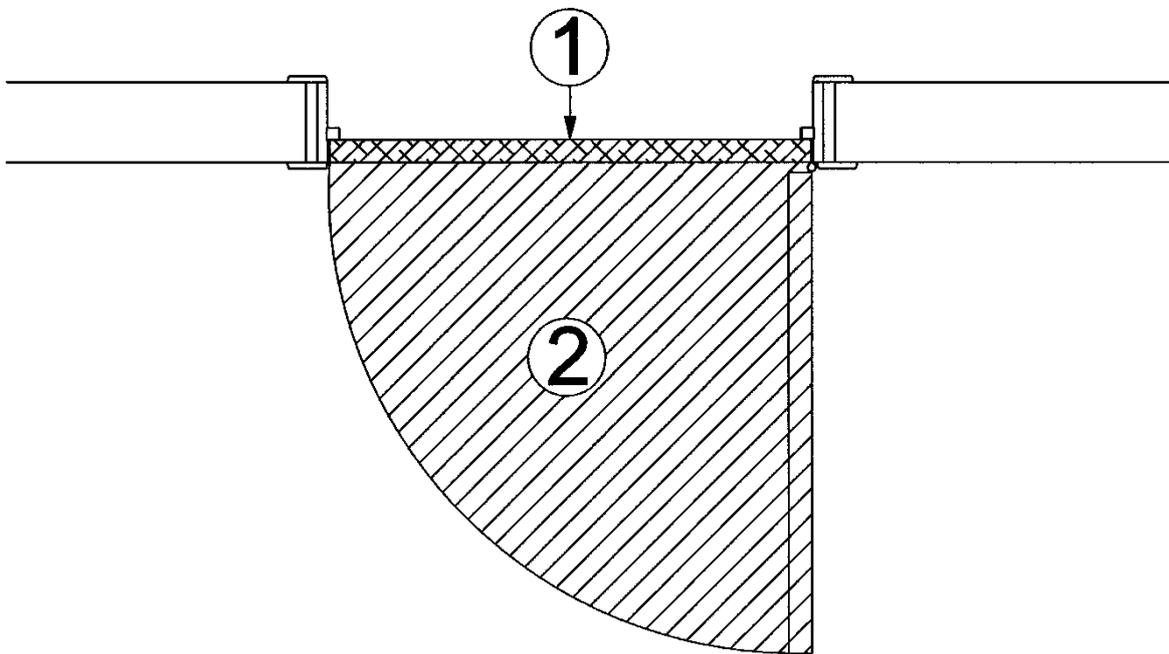


Figure 3





L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) inscrite par le SPF Économie dans le cadre du règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément ANPI, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE », accordé le 29 novembre 2021.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, l'ANPI, confirme que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de cette édition : 23 décembre 2021.

Cet ATG remplace l'ATG 2420, valable du 02/05/2019 au 01/05/2024. La modification concerne l'adaptation du titulaire de l'agrément.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'opérateur d'agrément et de certification

Eric Winnepenninckx,
Secrétaire général

Benny De Blaere,
Directeur

Alain Verhoyen,
General Manager

Edwin Van Wesemael
Directeur Technique

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubac.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



Beigische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction



ATG 2420



L'UBAtc asbl est notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de:



European Organisation for Technical Assessment

www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique
dans la construction

www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations

www.wftao.com